Huitième année. — N° 325 — On s'abonne aux Bureaux du Journal, 17, RUE DE L'ANNONCIATION, à PARIS et dans tous les Bureaux de Poste — SAMEDI 5 JUILLET 1914

ABONNEMENTS

FRANCE . . . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . . . — 8 fr.

LE NUMÉRO :

FRANCE . . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . . 15 —

Aux Bureaux du Journal seulement

TÉLÉPHONE : PASSY 46-11

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice-fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS

FRANCE . . . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . . . — 8 fr.

LE NUMÉRO :

FRANCE . . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . . 15 —

Aux Bureaux du Journal seulement

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

SOMMAIRE

Nous nous sommes proposé de donner dans ce numéro spécial un aperçu de la question et du mouvement féministes, dans leur ensemble. Il forme ainsi, croyons-nous, un exposé suffisamment significatif de la forme et de l'esprit du féminisme et de son action présente, pour servir en quelque sorte de prospectus à notre cause et être largement utile à la propagande.

Le tirage en est fait à un nombre considérable d'exemplaires. Nous en tenons à la disposition des propagandistes au prix exceptionnel de 5 francs le cent et de 40 francs le mille, franco.

Jour Suffragiste, JANE MISME.
Indications pour la Manifestation du 5 Juillet.
Le Père du Féminisme, Mme AVRIL DE SAINTE-CROIX.
Les Apôtres actuels du suffragisme.
Quelques opinions de Femmes et d'Hommes éminents sur le Vote des Femmes.
Pourquoi les Femmes doivent voter.
La situation au Parlement de la question du Vote des Femmes, C.-L. BRUNSCHVICG.
Brève histoire du Mouvement Féministe en France.
Le Mouvement actuel.
L'Action sociale des Féministes.
Le Travail en cours : Union Française pour le Suffrage des Femmes.
Remerciements aux Amis de " La Française ".
Feuilleton : Le Vote des Femmes à l'Etranger

JOUR SUFFRAGISTE

Je n'ai jamais compris les grincheux qui ricanent lorsque des libres-penseurs imaginent, pour glorifier leurs idées, des rites semblables à ceux des religions.

La fête religieuse est une halte dans la vie multiple et diverse, afin que tous les adeptes d'une croyance s'unissent pour la proclamer ensemble et s'en mieux pénétrer. Elle est un besoin profond de l'esprit et du cœur chez quiconque rêve de joie sur la terre ou dans le ciel. Le ridicule serait de la croire un monopole des Eglises. Chaque fois qu'un idéal, infini ou restreint, surnaturel ou terrestre, aura ému des âmes, elles voudront se rapprocher pour adorer en commun leur pensée pareille, l'élever comme l'ostensoir sur la foule en chantant les noms des morts qui la servirent.

Et les plus grandes fêtes spirituelles les plus largement, les plus hautement religieuses, sont celles qui rassemblent, pour la conquête d'un bonheur à l'humanité future, pour le dévouement à cette œuvre, le plus d'âmes séparées par leurs destins et leurs tendances. Je ne sais rien d'émouvant comme une armée d'apôtres de toutes races, de toutes classes, de tous cultes, de tous partis, mobilisée pour un geste et une prière uniques. Ce sera l'honneur de notre temps d'avoir réalisé couramment ce miracle, c'est la gloire du féminisme de le provoquer continûment.

Aucune cause n'a jamais fait communier dans l'enthousiasme plus d'esprits dissemblables. C'est que nulle n'embrassa jamais un plus vaste intérêt : la réconciliation, pour le bien universel, des deux moitiés de l'espèce déchirées par le séculaire sacrilège de la guerre des sexes, la fin du despotisme impie de l'un, des représailles honteuses de l'autre. Cette conviction que le long malheur, le permanent désarroi des sociétés humaines résulte de l'erreur initiale qui les a établies sur l'inégalité des sexes, a gagné de proche en proche les élites les plus différentes. Et maintenant, leur foi commune que, seul, le relèvement de la femme de son rôle de subalterne à la dignité d'égale vaudra au monde plus de beauté, moins de douleur, veut se manifester toujours davantage. Pour la première fois, les féministes en France vont ajouter aux tâches quotidiennes de la propagande, le grand geste public de la fête symbolique : aider, consacrer l'Œuvre des catéchistes par l'institution des cérémonies du culte.

Pour cette inauguration ils ont choisi, afin de l'encenser devant tous, le plus symbolique de tous les droits qui doivent être rendus à la femme, celui qui dans une Société organisée, est à lui seul et exclusivement la garantie des autres, le droit politique, le droit pour chacun au gouvernement des intérêts de tous, des intérêts moraux, des intérêts matériels du pays dans lesquels sont inclus son propre intérêt moral, ses propres intérêts matériels.

Et ne dites pas que cette apothéose du bulletin de vote manque de poésie. Si vous pensez en souriant aux bassesses, aux brutalités des luttes politiques, aux réunions publiques et aux assemblées représentatives, c'est que vous méritez de voir écrites sur vous ces paroles d'une femme : « Il y a en toute chose le bon et le mauvais côté ; c'est par le bon qu'il faut regarder ; les âmes basses font tout le contraire. » Une institution qui proclame un principe de la grande loi de justice rayonne de la poésie suprême de ce mot, quels que soient les chemins où il lui faut passer afin d'arriver à sa parfaite réalisation. Et précisément, une des ornières où s'enlise le suffrage universel est creusée par le contre-sens de son attribution restreinte à une catégorie d'individus. L'exercice du droit politique gardera de l'imperfection tant qu'il contiendra de l'injustice. Il ne commencera vraiment son œuvre d'harmonie générale que le jour où ce droit qui appartient en principe à tout individu, ne sera plus refusé à la moitié des individus, le jour où tous les sujets d'un Etat en seront les citoyens.

On verra plus loin tout ce que, dans l'esprit des féministes, la revendication de ce droit pour les femmes contient de haut idéal, quelle tâche de perfectionnement d'elles-mêmes et d'autrui, de lutte contre les fléaux qui dégradent et déciment les nations.

Ce qu'il faut souligner, c'est le désintéressement des apôtres dans les résultats de leur œuvre. Pas plus ou guère plus que leurs devanciers, ceux d'aujourd'hui ne vivront en l'âge plus heureux qu'ils préparent au monde ; même s'ils voient aboutir leurs campagnes et se réaliser l'égalité civile et politique des sexes, ils n'auront connu que les peines de la conquête et des premières heures de réorganisation. Et par là, cette fête de demain, qui chaque année se répétera avec, pour patron, le premier grand militant du féminisme, prend toute sa signification :

Fête de la justice elle est aussi une fête du dévoûment.

Jane Misme

INDICATIONS
POUR LA
Manifestation du 5 Juillet

La réunion d'organisation tenue entre les Sociétés au *Journal*, sous la présidence de Mme Séverine, a définitivement arrêté le programme de la manifestation. Mme Séverine aurait désiré que le cortège gardât un caractère discret, et qu'aucune bannière ne fût arborée. Certaines Sociétés se rangèrent à son avis. D'autres refusèrent de renoncer à leurs étendards. Il fut donc convenu que derrière Mme Séverine marcheraient les Sociétés sans bannière, et à la fin du cortège, les Groupes avec bannières.

D'après les indications qui nous avaient été données, nous espérions avoir huit jours à l'avance, au moins, l'insigne « la primevère », adopté pour la réunion de dimanche par toutes les Sociétés féministes, et nous pensions faciliter le travail de dimanche en offrant d'envoyer à l'avance cet insigne contre le prix du port. Or les primevères, gracieusement offertes par « le Journal », ne seront probablement pas prêtes avant le dernier moment, par suite d'une erreur de fabrication qui en a retardé la livraison. Que nos correspondantes veuillent donc bien nous excuser, et si elles n'ont rien reçu d'ici dimanche, qu'elles réclament aux Tuileries leur insigne, soit à Mme Rebour, soit aux Commissaires des Sociétés, reconnaissables au ruban vert qu'elles porteront au bras (ces dames seront aux Tuileries dès 2 heures, dans l'Orangerie).

Pour les timbres envoyés, si nous n'avons pu faire la livraison de l'insigne, nous dédommagerons nos correspondantes en leur envoyant gratuitement une brochure de propagande.

Aucune autorisation pour discourir sur la voie publique n'étant plus accordée par la Préfecture de police, les discours se feront dans l'Orangerie. Orateurs : Séverine, Marguerite Durand, Pauline Rebour, Marcel Sembat, Maria Vérone.

L'Harmonie du *Journal* jouera *La Marseillaise*, l'ouverture de *Tarcisius*, de Mehul, et *Le Chant du Départ*.

Le rassemblement se fera sur la terrasse des Tuileries (entre la place de la Concorde et le pont Solférino), à 3 heures. Le cortège défilera par le pont Solférino et le quai de la rive gauche, jusqu'à la statue de Condorcet.

Les manifestantes sont priées de se munir de fleurs. Des marchands stationneront le long du quai. Les fleurs seront déposées au pied de la statue de Condorcet.

Absolument rien ne sera vendu par les féministes. Journaux et brochures seront distribués gratuitement. Le public est mis en garde contre certaines publications de caractère fâcheux, qui sont souvent vendues ou distribuées autour des manifestations, et parfois sous le nom de militantes notoires. Le féminisme n'est pour rien dans ces manœuvres, que nous nous dispensons d'apprécier.

Les manifestantes devront, pendant le défilé, observer le plus grand silence.

Cette manifestation est organisée par Mme Séverine, avec le concours de Sociétés féminines et de Sociétés mixtes, dont voici les principales par ordre alphabétique : *Alliance universelle des femmes pour la paix par l'éducation, Association pour la paix par le désarmement, Association des Etudiants socialistes, Ligue Française pour le droit des femmes, Ligue Nationale pour le vote des femmes, Société pour l'amélioration du sort de la femme et la revendication de ses droits, Union des Etudiants radicaux et radicaux-socialistes, Union Française pour le suffrage des femmes, Union Fraternelle des femmes.*

Un banquet, organisé par la *Ligue française pour le droit des femmes*, et auquel toutes les Sociétés féministes seront représentées, aura lieu le soir à 8 heures au Restaurant de la Porte-Dorée, 275, avenue Daumesnil. Prix : 5 francs. Moyens de communications : *Métro*, Daumesnil ; *Tramways*, Bastille-Charenton.

Le Père du Féminisme

CONDORCET

Le grand politique, le grand philosophe que les féministes français ont choisi pour patron de leur fête suffragiste annuelle, a été maintes fois étudié dans sa vie et dans son œuvre par des écrivains de mérite et notamment, en dernier lieu, par M. Léopold Lacour, et par M. Léon Cahen. Nous reproduisons ici ce que Mme Avril de Sainte Croix dit de lui dans son livre Le Féminisme.

Différant en cela de trop d'hommes de valeur dont l'idée se projette lumineuse au loin, laissant autour d'eux un cercle d'obscurité, la première femme que le secrétaire de l'Académie des Sciences voulut gagner à la science comme à l'idée féministe fut celle qui lui tenait le plus au cœur.

Près de lui, alors que dans son salon, centre de l'Europe intellectuelle, il défend ses idées, Sophie de Grouchy, devenue marquise de Condorcet, écoute, discute avec l'Américain Thomas Payne, l'Anglais Williams, le Genevois Dumont, l'Allemand Anacharsis Cloots, sur les sujets les plus divers ; et tous sont subjugués autant par sa grâce, sa noble et virginale figure que par son esprit.

Elle va écrire un livre d'analyse fine et délicate, *Lettres sur la sympathie*, qui lui vaudra la faveur des lettrés. Elle est entourée, admirée ; cependant elle reste simple et bonne, remplie d'une admiration sans borne pour son mari qu'elle entoura, jusqu'à sa fin tragique, d'un dévouement absolu.

On comprendra qu'éclairé comme il l'était par la présence de cette femme qui était toute lumière, Condorcet soit resté, malgré les attaques furieuses qu'il eut à subir, le défenseur convaincu du droit des femmes.

C'est sous les yeux de sa femme qu'il prépare ses plus belles pages et c'est fort de son approbation qu'il écrit dans ses *Lettres d'un bourgeois de New-Haven à un citoyen de Virginie* : « N'est-ce pas en qualité d'êtres sensibles, capables de raison, ayant des idées morales que les hommes ont des droits ? Les femmes doivent donc avoir absolument les mêmes. »

L'année suivante, dans son *Essai sur la constitution et les fonctions des assemblées provinciales*, il reviendra sur cette question. Enfin, en 1790, dans un article intitulé : *Sur l'admission des femmes au droit de cité*, il donne cette double formule, de précision définitive « Aucun individu de l'espèce humaine n'a de droits ou tous ont les mêmes ; et celui qui vote contre les droits d'un autre, quels que soient sa religion, sa couleur et son sexe, a, dès lors, abjuré les siens. » Il faut remarquer toutefois que si Condorcet accorde le droit de cité, c'est-à-dire le droit de suffrage aux femmes, il ne l'accorde qu'aux femmes propriétaires et, par là, il ne fait qu'élargir un privilège qui existait encore en 1789 pour une certaine catégorie de femmes.

Dans son *Esquisse des progrès de l'esprit humain*, il écrit encore : « Parmi les progrès les plus importants pour le bonheur général, nous devons compter l'entière destruction des préjugés qui ont établi entre les deux sexes une inégalité de droits funeste à celui qu'elle favorise. On chercherait en vain des motifs de les justifier par les différences de leur organisation physique, par celles que l'on voudrait trouver dans la force de leur intelligence, dans leur sensibilité morale. Cette inégalité n'a d'autre origine que l'abus de la force, et c'est vainement que l'on a essayé depuis de l'excuser par des sophismes. »

A l'Assemblée législative (1792), comme rapporteur de l'Instruction publique, Condorcet avait demandé, dans un mémoire spécial, l'égalité des sexes devant l'enseignement.

A l'inverse de J.-J. Rousseau, dont les femmes raffolaient à cette époque, bien à tort selon nous, Condorcet ne fait pas du sentiment ; il parle droit et égalité. Pour lui, la femme est l'égale de l'homme, c'est un individu qui est à sa fin, son but à lui-même, tandis que, pour l'auteur de l'*Emile*, elle n'est jamais que l'épouse, l'amante, l'amie de l'homme, conception essentiellement nuisible à l'émancipation féminine.

Mme Avril de Sainte-Croix

Apôtres actuels du Suffragisme

M. FERDINAND BUISSON

Cent vingt ans après que, par la voix de Condorcet, une Assemblée Nationale française entendait pour la première fois revendiquer le droit politique des femmes, il devait appartenir à M. Ferdinand Buisson de donner corps à cette revendication par un magistral rapport sur la première proposition de loi

M. FERDINAND BUISSON

suffragiste admise à l'étude du Parlement. Nos lecteurs trouveront plus loin l'historique de son action parlementaire suffragiste. Nous rendons ici hommage au grand lutteur qui, pour couronnement d'une carrière si vaillamment, si brillamment remplie, s'est dévoué aux droits de la femme avec un infatigable courage. Toujours sur la brèche parmi nous, il a prêché à tous les publics de Paris et de la province, la réforme qu'il soutenait à la Chambre.

Des électeurs indignes ont prouvé à quelles aberrations peut descendre le suffrage universel exclusivement musculin en ne réélisant point M. Ferdinand Buisson, en privant la Chambre de ce haut mérite, de cette claire et délicate conscience qui s'imposait au respect de ses pires adversaires.

Les féministes gardent l'espoir de voir bientôt leur grand champion rendu au service des intérêts nationaux par des électeurs plus clairvoyants.

M. JUSTIN GODART

M. Justin Godard, député de Lyon, a bien voulu accepter à la Chambre la succession féministe de M. Ferdinand Buisson, et nous mettons en lui toute notre confiance.

Il s'est signalée déjà par son intervention dans les projets de réforme d'intérêt moral et particulièrement dans la lutte contre le travail de nuit dans les boulangeries, comme rapporteur de la loi contre les jeux, et de la loi sur la semaine anglaise.

Il lui sera permis, nous l'espérons, de soutenir le rapport de M. Buisson sur la loi Dussaussoy en faveur de l'électorat et de l'éligibilité des femmes dans les Conseils municipaux, les Conseils d'arrondissement et les Conseils généraux dont, avec lui, 235 députés viennent de demander la reprise.

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Nous rappelons à nos abonnés qu'il ne peut être tenu compte des changements d'adresse non accompagnés de 0 fr. 50.

QUELQUES OPINIONS
DE
Femmes et d'Hommes éminents
SUR LE VOTE DES FEMMES

Nous avons demandé pour ce numéro à quelques féministes célèbres les raisons de leurs convictions. Voici par ordre alphabétique les réponses que nous avons reçues et dont nous remercions vivement les auteurs.

Je demande l'égalité des deux sexes et je n'admets pas qu'aucune considération d'opportunité doive en retarder la réalisation législative. A ceux qui me trouvent trop pressé, je réponds qu'à mon âge les longs espoirs ne sont plus permis. Je veux assister au triomphe du féminisme intégral.

Andrieux,
Député.

Le suffrage municipal des femmes n'est que l'amorce de leur entrée dans la vie publique.

C'est, sur ce point en apparence bien secondaire, la reconnaissance de leur droit et de leur devoir d'être pour moitié dans la famille sociale. La cité, pas plus que la famille, ne peut impunément réduire à l'effacement systématique la moitié du genre humain et précisément celle qui a des trésors de grâce et de bonté, d'espérance et de courage, de vaillance et d'amour à mettre au service de la pauvre humanité.

Ferdinand Buisson.
Président de la Ligue pour les Droits de l'homme.

Je crois que, si les femmes votaient, l'alcoolisme (dont meurt le pays) disparaîtrait peut-être, en tout cas s'atténuerait. C'est pour cette raison essentielle que je suis partisan du vote féminin.

Romain Coolus.

L'égalité civile et politique des deux sexes donnera à la femme, dans la société, sa place exacte. Elle l'aidera à achever son évolution morale et intellectuelle, en lui permettant le déploiement de certaines précieuses facultés inemployées, ou, ce qui est plus grave, mal employées.

Nous avons assez de la femme poupée, de la femme plaisir, de celle dont Schopenhauer disait qu'elle avait les idées aussi courtes que la chevelure longue.

Quand la femme ne sera plus la vassale, aux revanches souvent perfides, mais la compagne de l'homme, quand elle n'aura plus à *obéir*, mais à *consentir*, alors seulement le mariage aura toute sa beauté, l'amour toute sa dignité, la famille toute sa grandeur.

Gaston Devore.

Je fais toutes mes réserves sur le suffrage universel tel qu'il est pratiqué maintenant. Je le voudrais plus nuancé ; logique, rationnel, proportionnel, donc inégal. J'entends que la puissance électorale du citoyen devrait être en raison de ses responsabilités et de ses capacités sociales. Mais si tout citoyen, en arrivant à sa majorité, a le droit de vote, toute citoyenne doit avoir le même droit. Ce n'est pas le sexe, en pareille matière, qui fait l'inégalité et j'admettrais fort bien qu'une femme eût une puissance électorale supérieure à celle d'un homme, si elle avait, ce qui peut se rencontrer, plus d'intelligence et de vertus.

Maurice Donnay.
de l'Académie Française.

Les hommes ont combattu, versé leur sang, détruit des couvents, rasé des châteaux, décapité des rois, des reines, envoyé à la guillotine, aux noyades, des milliers d'individus pour conquérir contre l'arbitraire du pouvoir personnel la souveraineté nationale que personnifie le bulletin de vote, emblème de la toute puissance et de la liberté... c'est donc que le bulletin de vote présente pour eux de réels avantages ?...

Les femmes voudraient un peu de ces avantages-là !

Marguerite Durand.
Directrice du Journal Les Nouvelles.

De même que pour procréer un être humain il faut le concours des deux sexes, de même en est-il dans la vie sociale et politique : pour que ses résultats fussent parfaits, il faudrait harmoniser les efforts des deux moitiés de l'humanité. Il est illogique de vouloir exclure la femme du contrôle des intérêts les plus essentiels de la génération présente dont elle fait partie, de celle de demain qu'elle est appelée à faire naître et à faire vivre.

Le gouvernement exclusif des hommes a fait ses preuves. Rien de plus bête que le résultat auquel nous sommes arrivés. Aujourd'hui comme il y a quelques milliers d'années, les sociétés humaines vivent en état de guerre. La morale internationale commence à peine à germer. On s'entre-déchire et on s'entre-tue. La prétendue paix engloutit les moyens nécessaires pour améliorer le sort des humiliés et des déshérités. Un mécontentement sourd gronde partout. Les classes riches paraissent affolées, tandis que les esprits les plus réfléchis redoutent la révolution et l'anarchie.

Jean Finot.
Directeur de La Revue.

Je désire l'égalité civile et politique des deux sexes, au nom de l'idéal de justice qui est la résultante même de l'instinct de vivre.

Rien de durable qui n'ait pour base l'éternelle vérité. Pas de science au monde sans la vérité des nombres, — pas d'harmonie humaine sans la vérité des droits égaux pour l'homme et pour la femme.

Léon Frapié.

Que vous dirais-je, qui n'ait été dit et redit, soit que l'on envisage la question féministe du point de vue économique, social, moral, humain ?

Ceci, peut-être : C'est que l'humanité de demain doit être élevée *pour* la justice, *par* la justice ;

C'est que la famille, qui devrait représenter la justice aux yeux de l'enfant et de la jeunesse, leur donne le spectacle de l'injustice voulue *par* l'homme et organisée *par* la loi que l'homme fait seul *pour* l'homme et *pour* l'homme seulement.

C'est que dans de telles conditions il n'est pas d'éducation morale possible.

L'enfant qui voit vivre les deux êtres, dont l'union seule lui donne la vie, s'étonne bientôt, car sa psychologie n'est pas lente à s'éveiller ; si c'est un garçon, il grandit dans l'idée que ce doit être bien ainsi ; sa sœur, pétrie par les siècles a fait longtemps comme lui ; mais elle s'éveille, elle veut sa part de lumière, sa part de liberté, sa part de responsabilité, sa part de dignité.

Puisse-t-elle prouver bientôt que ce qu'elle a voulu pour elle-même, elle l'a voulu en même temps pour la justice, par amour de l'humanité.

Pauline Kergomard.
Inspectrice générale des Ecoles maternelles.

Cette égalité me semble si naturelle que ce sont les raisons qui s'y opposent que je voudrais connaître.

Autant Lara.
De la Comédie-Française.

L'interprète des nobles héroïnes de M. Brieux et de M. Gaston Devore, nous adresse les lignes ci-dessus sur un papier qui porte au-dessous de sa signature cette vaillante devise :

« Mieux vaut faire un faux pas en avant et se relever avec courage, que bien faire et rester stationnaire. »

Je suis partisan d'une extension progressive du droit de vote pour les femmes, parce que j'espère que cette extension amènerait un peu plus de justice dans notre société actuelle. L'égalité politique faciliterait l'égalité économique : à travail égal les femmes obtiendraient un salaire égal. Et sans doute aussi l'alcoolisme, si difficile à combattre dans notre pays, n'aurait pas d'ennemi plus redoutable que le nouveau contingent qui s'ajouterait aux anciens électeurs.

L. Lévy-Bruhl.

Je n'ai rien à ajouter ici aux raisons que j'ai données depuis des années, partout où j'ai pu les exprimer, en faveur du vote des femmes.

Epouses, filles, mères, elles sont aussi qualifiées que les hommes à faire promulguer les lois, et leur influence peut être décisive contre l'alcoolisme, pour la repopulation et toutes les lois de protection et d'assistance sociale. Représentantes de l'opinion, elles pourront lutter contre la conception du parlementarisme « électoral » actuel, qui est la plus néfaste pour le pays.

Paul Marguerite.

Je souhaite que l'on accorde aux femmes le vote municipal. Provincial d'origine, je me rappelle, et j'ai souvent encore l'occasion de constater combien les femmes s'intéressent à leur cité. Elles l'aiment. Elles ont le patriotisme local dont les hommes ont la mauvaise honte.

On dit : l'intervention des influences féminines compliquera encore l'échiquier électoral. Sera-ce un mal? Il y a des sages qui pensent que le meilleur frein à l'ambition, la meilleure éducation politique créent le sentiment, chez les candidats et les représentants, de la diversité des intérêts concurrents... L'autorité de l'homme en souffrira. Mais sera-t-il si mauvais qu'il se sente obligé de la justifier en s'améliorant? La famille en sera-t-elle troublée? Pas plus que par les dispersions de la frivolité mondaine ou les curiosités du plaisir et plus utilement.

Alfred Rebeillaud.
Membre de l'Institut

Je suis pour le vote des femmes par esprit de justice.

Gabrielle Réval.

Le droit de vote me paraît être un des facteurs essentiels du travail social des femmes à l'heure actuelle. Je suis persuadée que le plus grand nombre d'entre elles en le réclamant n'ont en vue que d'aider à faire régner dans le monde plus de justice et plus de compassion. La femme aussi est lasse d'être toujours appelée à panser les plaies et à ne jamais les prévenir.

Mais au moment où enfin les portes vont s'ouvrir, ne pensez-vous pas que l'heure est grave, et qu'il faut nous préparer à ces nouveaux devoirs dans le travail et le désintéressement?

Julie Siegfried,
Présidente du Conseil National des femmes françaises.
Vice-Présidente du Conseil International des femmes.

Nous ne pouvions adresser notre questionnaire à M. Viviani à qui sa qualité de président du Conseil n'eût point permis de répondre. Mais voici quelques lignes que nous empruntons à un magistral article de lui, intitulé La Femme, *et publié en 1901 par la* Grande Revue.

Les femmes n'obtiendront rien que le jour où elles auront acquis les droits politiques. Jusque-là elles pourront tenir de la générosité de l'homme et de son esprit de justice quelques réformes. Elles pourront faire modifier quelques articles du code civil, conquérir une place plus grande, mais la capacité complète au point de vue civil ne leur viendra que de la capacité politique. Et la raison en est bien simple. Ceux qui font les lois écoutent plus volontiers les revendications des électeurs.

Nous voudrions que toutes les femmes fussent pénétrées de cette idée, et avec elles tous ceux qui luttent pour leur affranchissement. Malheureusement des esprits ouverts à qui les réformes féministes apparaissent comme nécessaires, n'osent concevoir comme réalisable la conquête des droits politiques. De sorte que l'effet de la propagande sur ce point doit porter sur une partie des amis de la femme avant d'atteindre ses ennemis.

René Viviani,
Président du Conseil des Ministres.

Je demande l'égalité civile et politique des femmes et des hommes parce qu'il me paraît prouvé que des devoirs sociaux et moraux particuliers incombent aux femmes, au point de vue de l'amélioration du sort de la femme, au point de vue de la lutte contre l'alcoolisme, contre la prostitution, la pornographie, la mortalité infantile et la criminalité juvénile.

Ces devoirs que nous seules pourrons accomplir, et qui nous préoccupent ardemment, sont impossibles à remplir réellement, sans un élargissement de notre influence. Cette influence dépend essentiellement du droit de suffrage et c'est pourquoi nous le réclamons.

Si l'Union française pour le Suffrage des Femmes se borne actuellement à demander le suffrage municipal et départemental, c'est dans un esprit de sagesse et pour procéder par étapes, non pour renoncer au but final qui est l'égalité complète de droits avec les hommes. La femme ayant une autre mentalité que l'homme est appelée et à compléter et à perfectionner le travail fait par l'homme dans l'intérêt et la direction de la nation.

de Witt-Schlumberger.
Présidente de l'U. F. S. F., Vice-Présidente de l'Alliance internationale pour le Suffrage des Femmes.

Pourquoi les Femmes doivent voter

Le droit politique c'est-à-dire le droit pour un individu de participer au gouvernement de la collectivité dans laquelle il vit est un droit absolu. C'est un droit absolu parce que c'est le droit indispensable à chacun pour la garantie de ses intérêts moraux et matériels inclus dans ceux de la collectivité.

Mais s'il est nécessaire à tout individu de posséder ce droit, il est non moins indispensable à la société que tous les individus qui la composent le possèdent. Car quiconque en est privé, ne peut travailler dans sa complète mesure aux intérêts communs. Il est pour la collectivité, une non-valeur, et par là même une charge et un risque.

Il est donc clair que si, dans un État, une catégorie d'individus est privée des droits de citoyens, d'une part, cette classe est à la merci de ceux qui possèdent ce droit, et seront toujours tentés d'en abuser à leur propre avantage et au détriment des non-citoyens ; d'autre part, l'Etat est privé du concours des capacités qui peuvent exister, qui existent certainement toujours dans la catégorie exclue.

Les innombrables « valeurs » de tout genre sorties du peuple depuis la Révolution prouvent de quelles forces un pays s'amoindrit, en tenant systématiquement dans l'inaction, ou seulement en limitant systématiquement l'action d'une partie de sa population.

Voyons brièvement dans quel état d'infériorité nuisible à elle-même, à la famille, au pays, la femme reste faute de posséder sa part d'exercice du pouvoir. Voyons comment ces droits essentiels de l'être humain, que l'homme après des siècles et des siècles de lutte, n'a obtenu intégralement qu'à partir du jour où il s'est approprié les droits politiques sont mesurés à la femme.

La femme n'a point la libre disposition de sa personne

Mariée, elle doit obéir à son mari et le suivre où il lui plaît de résider et les tribunaux nous montrent trop souvent de quels abus elle est ainsi victime.

Récemment une femme que son mari voulait contraindre à vivre avec sa mère et sa sœur en tiers dans leur ménage s'est vue, de ce fait, refuser le divorce, et condamner à réintégrer le domicile conjugal ou à payer cent francs par jour d'absence.

Je désire voter... pour lutter contre les salaires de famine qui poussent nos filles au trottoir.

La femme n'a aucun pouvoir légal sur ses enfants

Le mari peut, comme nous le montrent les auteurs d'un livre récent « Histoire d'une femme » mettre, à son gré l'enfant en nourrice malgré sa femme et sans qu'elle sache où; le faire élever par une courtisane sa maîtresse. Il peut abuser de son autorité pour imposer une religion, une profession, un mariage à l'enfant sans que la mère puisse s'y opposer; il peut s'opposer à un mariage heureux et désiré de l'enfant sans que le consentement de la mère fasse contre-poids; il peut faire enfermer l'enfant dans une maison de correction. La mère veuve et tutrice ne possède même point l'autorité paternelle intégrale. Le mari peut lui imposer par testament un conseil de tutelle qui perpétue sa domination.

La femme ne possède point complètement ce droit primordial de l'être humain, de se procurer en travaillant le moyen de subsister.

Elle n'a point le libre choix de son travail, un nombre considérable d'emplois lui étant encore interdits. Elle ne reçoit point la juste rémunération de son travail évalué au-dessus du prix de celui des hommes.

La convention de « la femme nourrie par l'homme », absurde et criminelle parce qu'elle est irréalisable, a faussé l'institution du mariage en réduisant la femme à accepter le mari par nécessité et non par amour; elle a corrompu les sociétés en leur imposant ce compromis honteux de la prostitution, au moyen duquel la femme empêchée de gagner

Je désire voter... pour que les petits malheureux ne deviennent pas de jeunes criminels.

normalement sa vie et souvent privée de l'aide légitime d'un homme, mendie, en offrant son corps, le secours de tous les hommes.

La femme n'a point la possession libre et assurée de ses biens acquis

Même célibataire elle ne peut engager sa fortune avec une entière liberté. Elle ne le peut étant mariée sous le régime de la séparation de biens, non plus que ester en justice sans l'autorisation de son mari. Sous le régime de la communauté son mari peut la ruiner, gaspiller sa dot avec des maîtresses, vendre son mobilier.

La femme ne peut servir son pays

En un mot, de tous les droits naturels relatifs à la personne, à la descendance et aux biens, la femme ne possède que des bribes.

Stuart-Mill, lorsqu'il écrivait en 1869 son à jamais fameux *Assujettissement des sexes*, alors que le mouvement pour l'émancipation des femmes ne faisait que commencer, imaginait avec candeur que, très aisément, les codes à peu près pareils de toutes les nations quant au droit féminin, se réformeraient sur ce chapitre des Droits civils. Après plus d'un demi-siècle on voit ce qui en est et à quel point se trouve justifiée l'opinion émise par M. Viviani en 1901 et que l'on a pu lire plus haut dans les réponses à notre enquête.

Sur un seul point, en France particulièrement, les femmes ont obtenu une presque entière justice. Elles ont acquis des droits à l'instruction presque égaux à ceux des hommes, et ainsi leur personnalité morale a pu faire d'immenses progrès.

Le résultat est que, en devenant plus conscientes de leur valeur et de leur dignité, elles sentent plus vivement l'injustice de la condition féminine et voient plus clairement ses funestes conséquences sur le corps social tout entier. Ce qui est à l'honneur de l'élite féminine, c'est qu'elle voit bien plus, dans le droit politique, qu'elle s'est mise enfin à réclamer énergiquement, un instrument propre entre ses mains à corriger les maux communs, qu'une arme pour sa propre défense. Déjà elle s'est engagée dans le mouvement général des réformes sociales. Et elle attend avec anxiété le jour où par le bulletin de vote elle apportera aux législateurs l'ordre et la possibilité de réaliser les progrès que leur interdisent les électeurs. Pour la moralité publique, contre la prostitution et la pornographie, en faveur d'une morale unique pour les deux sexes, pour le relèvement du mariage et de la famille, pour le relèvement de la race par la lutte contre l'alcoolisme, la tuberculose, pour l'hygiène publique, pour la réorganisation du régime économique, l'élite féminine se sent des énergies toutes prêtes et qui s'éveilleront parmi la masse des femmes à

Je désire voter... pour combattre l'alcool bourreau des innocents.

mesure qu'elles se trouveront investies de leur part de responsabilité.

***

Ce qui reste des objections

Nous n'avons plus à répondre aux objections par lesquelles les adversaires de l'égalité des sexes ont combattu, combattent encore parfois l'idée du droit politique des femmes. Elles ne sont que puérilités d'esprits dérangés dans leurs habitudes qui s'imaginent toujours que tout le bien contenu dans un état de choses périra si on entreprend d'en extirper le mal. Rien ne reste, après quelques minutes d'examen, de la peur de voir disparaître le charme des femmes, leur instinct maternel, le bien-être et la paix du ménage, parce que les femmes apprennent à s'inquiéter non seulement du bien du foyer mais du bien public. Le seul obstacle sérieux qui demeure à l'affranchissement politique des femmes, est la crainte que les partis au pouvoir éprouvent de voir le vote des femmes servir les partis adverses. Dans les rangs mêmes des républicains il se trouve des esprits et les mieux au courant du sujet, tels que M. Ferdinand Buisson, pour déclarer cette crainte dès maintenant injustifiée. Elle règne cependant avec tant de force que les suffragistes soucieux du succès limitent quant à présent leurs revendications aux droits municipaux. On verra plus loin le terrain déjà gagné par cette revendication.

La Situation au Parlement de la question du Vote des Femmes

En 1906, une proposition de loi concernant l'extension des droits municipaux aux femmes fut déposée à la Chambre des députés par M. Dussaussoy, député de la Somme. La Commission du Suffrage universel l'accepta et chargea M. Buisson d'en être le rapporteur.

Le 16 juillet 1909, M. F. Buisson déposait son rapport au nom de la Commission (n° 2716 de la 9e législature); mais ce rapport n'ayant pas été discuté avant la fin de la législature, il fallait en obtenir la reprise par la nouvelle Chambre et réunir, dans ce but, 20 signatures de députés. Grâce à une entente des sociétés féministes, une campagne de propagande permit de réunir les noms d'environ 280 députés, et le rapport Buisson fut repris le 10 janvier 1910 (n° 31 de la 10e législature).

Pendant les quatre ans qui s'écoulèrent, les suffragistes essayèrent vainement d'obtenir la discussion du rapport Buisson.

La Commission du Suffrage universel, absorbée par la question de la Représentation proportionnelle, refusait de s'occuper de toute autre question. M. Buisson compléta alors son premier travail par un deuxième rapport et par des annexes : il obtint aussi que dans la séance du 3 février 1914, la discussion de son rapport soit inscrite à la suite de l'ordre du jour; mais de résultats précis, il n'y en eut pas : les suffragistes purent seulement faire une très utile propagande dans le pays et au Parlement.

Aux dernières élections, les suffragistes furent encore péniblement atteintes par le retrait de la candidature de M. F. Buisson. Celui-ci n'étant plus député, il fallait trouver à la Chambre un ami dévoué, et c'est sur le conseil même de M. Buisson que les suffragistes s'adressèrent alors à M. Justin Godart, député de Lyon, un des hommes les plus estimés de la Chambre, pour son esprit sérieux et son caractère loyal et généreux.

M. Godart accepta de centraliser les noms des députés demandant une nouvelle reprise du rapport Buisson, et 236 députés lui envoyèrent leurs signatures.

Le rapport Buisson, distribué à la dernière législature, fut alors réimprimé avec les noms des 236 députés signataires remis et à tous les députés (n° 80, 11e législature, annexe du procès-verbal de la séance du 16 juin 1914). Il fut en outre décidé que le rapport serait renvoyé à la Commission du Suffrage universel.

A l'heure actuelle, cette Commission vient d'être nommée et notre cause va se trouver entre ses mains. Il nous semble donc nécessaire de publier ici la liste des membres de la Commission du Suffrage universel parue à l'*Officiel*, afin que tous les féministes puissent essayer de convertir ceux des parlementaires qui ne sont pas encore des nôtres (nous inscrivons en italique les députés que nous savons favorables, c'est-à dire ceux qui figurent sur la liste des 236). *Andrieux*, Balitrand, *Bonnefous*, Bonyssou (Landes), J.-L. Breton, Brunel (Dordogne), *Camelle*, Charles Benoist (1), Chaulin-Servinière, *Charoix*, Crepel, Jules Dansette (2), *Dariac*, Dessoye, *Deyris*, de Dion, *Duclaux-Monteil*, Eynac, Flandin (Yonne), *Forgeot*, Franklin-Bouillon, *H. Galli*, *Galpin*, *Groussier*, Henri Roy, *Hugon*, *Jaurès*, *Laguerre*, *Lauche*, *Le Brecq*, André Lefèvre, Mathis (Haute-Saône), *Nectoux*, Peytral, de Pommereu, Ponsot, *Pressemane*, Ribet-Rigal, Ronsin, Louis Simonet, *Sixte-Quénin*, *Alex. Varenne*.

La Commission a pour président M. G.-L. Breton — et pour vice-présidents MM. *Andrieux*, *Dariac*, Dessoye, Ponsot.

Sur ces 43 députés il y en a donc 20 qui ont répondu à notre appel et 2 que nous comptons comme favorables : soit la moitié environ de la Commission que nous pouvons considérer comme acquise, mais tout juste; notre premier devoir sera par conséquent de gagner si possible les 21 députés dont nous ignorons encore l'opinion.

Nous espérons aussi que le Groupe parlementaire des Droits de la Femme qui vient de se fonder grâce à nos amis MM. Godart, Siegfried, Marin, Bracke, Andrieux, Mauger, etc..., nous aidera de son influence. Nous ne savons encore qui sera rapporteur de la proposition Dussaussoy Buisson; mais tout ce que nous pouvons dire c'est que nous avons fait notre possible pour que, dès ce premier mois, la nouvelle législature établisse une situation nette et précise à notre égard : nous sommes heureuses d'y avoir réussi.

C.-L. Brunschvicg.
Secrétaire générale de l'Union Française pour le Suffrage des Femmes.

Au point de vue politique nous croyons utile d'ajouter ici que la Commission du Suffrage Universel ne fonctionnera pas sans difficulté. La nomination des délégués de groupe s'est faite surtout sur la question proportionnaliste et antiproportionnaliste, et il est arrivé qu'avec une chambre proportionnaliste en majorité, on a nommé une Commission où les antiproportionnalistes sont plus nombreux que les autres. Au point de vue féministe, nous n'avons pas à prendre parti, mais nous ne voyons pas sans inquiétude la nouvelle Commission formée *uniquement* sur la question de la Proportionnelle.

... Souhaitons une prompte solution à celle-ci, car véritablement le Pays est las de ces discussions stériles et les féministes commencent à trouver qu'il est grand temps de penser un peu à leurs intérêts.

(1) M. Ch. Benoist n'a pas répondu, mais comme il fait partie du Comité de la Ligue d'Electeurs et qu'il avait répondu en 1910, nous le considérons comme favorable.

(2) M. G. Bauguet avait signé la reprise en 1910 : nous pouvons donc le considérer comme favorable.

BRÈVE HISTOIRE DU Mouvement Féministe en France

Dès l'antiquité, l'inégalité de condition régnant entre les sexes de toutes les sociétés organisées eut ses détracteurs et la thèse de l'égalité ses partisans, ainsi qu'en témoignent les littératures et les philosophies.

Mais la revendication positive des droits de la femme en vue de rétablir l'égalité des sexes ne date que de la Révolution française.

Le mouvement qui a porté cette revendication jusqu'à ce jour a suivi les péripéties de l'émancipation démocratique. Lancé en 1787, il s'arrête ou reprend selon que les révoltes du peuple sont étouffées ou renaissantes.

Anéanti pendant l'Empire et la Restauration, on le voit revivre en 1830 en 1848, suspendu à nouveau pendant le second Empire. A la victoire définitive de la démocratie avec l'établissement de la troisième République, il reprend un cours devenu incessant.

Ayant débuté par la revendication totale de l'égalité civile et politique des sexes, il a suivi pendant ces quarante dernières années une marche longtemps incertaine. La violente opposition soulevée par l'idée du vote politique rejeta les propagandistes vers des tentatives d'amélioration partielle de la condition féminine par des œuvres sociales ou des réformes législatives, d'ordre économique ou civil. Quelques progrès furent ainsi lentement, péniblement acquis jusqu'au jour où l'expérience étant faite que l'on n'obtiendrait décidément rien d'essentiel ni de durable en faveur des femmes tant qu'elles ne compteraient point dans l'Etat, le mouvement se concentra pour leur accession aux droits politiques.

Voici quelques dates et quelques noms principaux de son histoire.

1787. — Première déclaration de l'égalité civile et politique des sexes, par Condorcet, dans ses *Lettres d'un bourgeois de Neu-Hauen*.

1789. — Première agitation féministe. Olympe de Gouges, Théroigne de Méricourt, Rose Lacombe en sont les principales figures. Pétitions des femmes à l'Assemblée nationale. Clubs de femmes.

1792. — Condorcet, rapporteur de l'Instruction publique à l'Assemblée législative, demande l'égalité des sexes devant l'enseignement.

1830. — Les saint-simoniens créent un nouveau mouvement d'idée en faveur de l'émancipation des femmes. Tentatives d'organisation. Fondation d'une Société et d'un journal féministe. Sa campagne porte presque exclusivement sur le droit des femmes à l'instruction et au travail.

1848. — Le mouvement prend un essor plus large et plus vif. Fondation de clubs et de journaux dont les principaux sont l'*Opinion des femmes*, directrice Jeanne Deroin et la *Voix des femmes*, directrice Eugénie Niboyer. Campagne en faveur du travail, de l'instruction et du droit politique des femmes. Victor Considérant défend au Parlement la cause des femmes.

1851. — Pierre Leroux demande vainement au Parlement les droits communaux pour les femmes.

1868. — Admission des femmes à la Faculté de médecine.

1869. — Fondation de la *Société pour l'amélioration du sort de la femme et la revendication de ses droits*, par Léon Richer et Maria Deraisme. Admission des femmes aux examens du baccalauréat. Fondation du journal, *le Droit des femmes*, disparu depuis.

1876. — Fondation de la Société : *Le Suffrage des femmes*, par Hubertine Auclert.

1878. — Premier congrès international des droits de la femme.

1881. — Fondation du journal *La Citoyenne*, par Hubertine Auclert, disparu en 1900.

1882. — Fondation de *La Ligue Française pour le Droit des femmes*, par Léon Richer.

1888. — Fondation du Conseil International des femmes.

1889. — Congrès des *Droits de la femme*.

1892. — Congrès des œuvres et institutions féminines, présidé par Jules Simon.

1892. — Campagne heureuse de Mme Jeanne Chauvin, pour l'admission des femmes au au barreau.

1894. — Fondation de la société l'*Avant-Courrière*, par Jeanne Schmahl.

1897. Fondation de *La Fronde*, journal féministe quotidien, par Marguerite Durand, disparu en 1903.

1898. — Fondation du *Groupe Français d'études féministes*, par Jeanne Oddo Deflor.

1900. — Congrès de la *Condition et du Droit des femmes*, présidé par Maria Pognon. Congrès des *Œuvres et Institutions féminines*, présidé par Sarah Monod; appouvés tous deux par le gouvernement.

1900. — Marie Bonnevial, nommée membre du Conseil Supérieur du Travail.

1901. — Fondation du Conseil national des Femmes Françaises sous la présidence de Sarah Monod; secrétaire générale Mme Avril de Sainte-Croix, et son affiliation au Conseil International des femmes.

1903. — Mme Avril de Sainte-Croix entre dans la « Commission extra-parlementaire du régime des mœurs »

1906. — Première conférence du Conseil International des femmes à Paris sous la présidence de Lady Aberdeen.

1906. — (21 octobre) Fondation du Journal et du cercle *La Française* par une société coopérative féministe sous la direction de Jane Misme. Le cercle a disparu en 1911.

1907. — Les femmes deviennent électeurs et éligibles du Conseil des Prud'hommes. Le nom de Mme Vincent est attaché à cette réforme.

1909 — Fondation de l'*Union Française pour le Suffrage des Femmes*, sous la présidence de Jeanne Schmahl et son affiliation à l'*Alliance internationale pour le Suffrage des femmes*.

1913. — Grand Congrès International du Conseil national des femmes françaises, à Paris.

On complètera cet aperçu principalement par la lecture des deux ouvrages suivants : *Le féminisme*, par Mme Avril de Ste-Croix. *Le vote des femmes*, par Ferdinand Buisson.

Réformes accomplies

Nous extrayons la liste suivante d'un très utile mémorandum publié par la *Société pour l'amélioration du sort de la femme et la revendication de ses droits* (1).

Loi du 27 juillet 1884 et 18 avril 1886. — Retablissement et Réglementation du divorce.

Loi du 6 février 1893. — Rend à la Femme, séparée de corps, sa capacité juridique.

Loi du 7 décembre 1897. — Admission des Femmes à être témoins dans les actes civils et les actes notariés.

Loi du 23 janvier 1898. — Droit, pour les Femmes commerçantes, de nommer les juges des Tribunaux de commerce.

Loi du 1er décembre 1900. — Les Femmes licenciées en droit pourront faire partie de l'Ordre des avocats.

Loi du 29 décembre 1900. — Loi des sièges. Oblige les patrons à mettre des sièges à la disposition des Femmes employées à la vente et à la manutention des marchandises.

Loi du 13 décembre 1904. — Permet à l'époux divorcé d'épouser son ou sa complice.

Décret du 14 mars 1903. — Les Femmes peuvent faire partie du Conseil supérieur de l'Instruction publique, du Conseil supérieur du Travail, etc.

Décret du 14 mars 1914. — Admission des Femmes aux Beaux-Arts, aux Concours des prix de Rome (1912), à la Villa Médicis, quand elles ont remporté un prix.

Loi du 27 juin 1905. — Sur la compétence des juges de paix. Décide qu'ils pourront suppléer l'autorisation du mari à la Femme.

Loi du 27 mars 1906. — Modifie l'art. 386 du Code civil : la mère remariée conserve la jouissance des biens de ses enfants mineurs.

Loi du 27 mars 1907 et 15 novembre 1908. — Autorisent les Femmes à être électrices et éligibles aux Conseils des Prud'hommes.

Loi du 29 juin 1907. — Sur la condition des enfants naturels. La puissance paternelle appartiendra à celui des deux parents qui aura le premier reconnu l'enfant. Les Femmes pourront être tutrices des enfants naturels.

Loi du 13 juillet 1907. — Autorise les Femmes mariées à toucher leur salaire et à en disposer.

Loi du 6 juin 1908. — Autorise la conversion, au bout de trois ans et dans tous les cas, de la séparation de corps en divorce.

Loi du 27 novembre 1909. — Autorise la suspension du travail pendant huit semaines consécutives, avant et après l'accouchement, sans que le contrat de louage de l'ouvrage soit rompu de ce chef.

Loi du 27 novembre 1912. — Autorisation, dans certains cas déterminés, de la recherche de la paternité.

Loi du 27 novembre 1913. — Indemnité aux Femmes en couches.

(1) Le demander, 83, rue Richelieu, Paris.

LE MOUVEMENT ACTUEL

Nos lecteurs trouveront à la quatrième page un tableau des principales organisations qui travaillent actuellement dans le mouvement féministe. A ces sociétés de propagande féministe proprement dite, se joignent pour former *Le Conseil National des femmes françaises* affilié au *Conseil International des femmes* plus de cent associations soit d'intérêt social d'ordre divers, conduites par des femmes ou par des hommes et des femmes en faveur des femmes, des enfants, des vieillards ; soit d'intérêt professionnel. La puissance de cette grande fédération nationale a éclaté aux yeux du public au Congrès organisé par elle l'année dernière à Paris. Le volume qui contient le compte rendu des séances et le texte des rapports de ce congrès, est le monument le plus édifiant que nous possédions sur l'activité sociale actuelle des femmes, son esprit et ses tendances.

Tout à côté du Conseil national des femmes, il faut placer l'*Union Française pour le Suffrage des Femmes*, affiliée à l'Alliance internationale des femmes. Le petit groupe formé il y a cinq ans au cercle de *La Française* est devenu une Fédération nationale comptant 80 groupes en province et dont la présidente est une des vice-présidentes de l'Alliance internationale.

Les premiers succès dans l'opinion et auprès des membres du Parlement dus à l'activité de cette association, ont eu pour résultat de concentrer, ces dernières années, sur la question du Suffrage, toutes les forces féministes et de multiplier l'intensité du mouvement. Récemment, des aspirations plus impatientes, que celles de l'*Union Française pour le Suffrage des Femmes*, se sont manifestées par la création d'une nouvelle société, la *Ligue Nationale pour le Vote des Femmes*. Et aussitôt l'idée d'une organisation centrale des forces suffragistes s'est fait jour. Les lecteurs de *La Française* ont suivi jour à jour le sort de cette idée ; elle vient d'aboutir à un résultat qui montre une fois de plus la volonté de méthode qui domine le mouvement.

Voici l'exposé de ce résultat.

ENTENTE ET FÉDÉRATION

Après avoir bien discuté s'il y aurait Entente ou Fédération, les suffragistes ont décidé qu'il y aurait Entente et Fédération. Au premier moment, on pourrait éprouver quelques regrets que deux mouvements d'ensemble se soient créés au lieu d'un seul ; mais si l'on veut bien sortir du domaine de la théorie et regarder les choses d'un peu près, on ne pourra que se réjouir d'une division tout extérieure. Vouloir réunir dans une même organisation des personnes qui ne conçoivent pas l'action de la même manière, est une œuvre dangereuse et peu souhaitable.

En dehors de toute question personnelle, il est évident que les réunions ainsi composées perdront leur temps à discuter plutôt qu'à agir, et on perdra méthode au lieu de parler action.

Si, au contraire, toutes les forces du suffragisme sont condensées en deux grandes organisations, chacune, en temps ordinaire, travaillera pour le mieux, et, dans les grandes occasions, il sera sans doute facile de se mettre d'accord.

C'est ainsi que, pour la manifestation de Condorcet, il n'y a plus ni Entente ni Fédération, mais seulement des féministes travaillant toutes ensemble pour la cause commune.

Ceci dit, il nous semble cependant nécessaire d'expliquer ici les deux conceptions de l'Entente et de la Fédération, pour donner loyalement le choix aux sociétés qui voudraient se joindre à nous et renforcer notre mouvement par leur concours dans l'une ou l'autre organisation, ou même les deux.

L'Entente dont nous donnons ici le règlement voté le lundi 29 juin par les délégués de 17 sociétés, est une union d'associations conçue dans un esprit très large, laissant aux sociétés toute leur autonomie et permettant aux groupements les plus soucieux de leur indépendance d'y adhérer sans arrière pensée.

Pour la Fédération qui s'est organisée provisoirement le 30 juin, nous n'avons pas le texte précis du règlement adopté (*malgré notre demande instante*), et nous pouvons dire seulement aujourd'hui qu'elle aura un bureau permanent et que les sociétés adhérentes devront verser une cotisation.

Dans un prochain numéro, *La Française* communiquera très volontiers le texte des statuts, s'ils lui sont adressés.

Voici les sociétés qui ont pris part à la réunion d'organisation de l'*Entente* et dont la plupart nous ont déjà donné une adhésion ferme. Les autres attendent leur réunion de Comité et la possibilité de leur soumettre le règlement élaboré pour nous donner une réponse définitive. C'est donc à la rentrée seulement qu'une première liste sera imprimée : nous espérons d'ici là doubler facilement le nombre des sociétés présentes le 29 juin et dont nous donnons ci-dessous les noms :

Union Française pour le Suffrage des Femmes.
Ligue d'Electeurs.
Fédération Féministe Universitaire.
Société « le Suffrage des Femmes. »
Amélioration du sort de la Femme.
Congrès permanent du Féminisme International.
Union des Jeunesses Républicaines.
Association générale des Etudiantes.
Alliance Universelle des femmes pour la paix par l'Education.
Union Fraternelle des femmes.
Congrès Permanent du féminisme International.
Société féministe du Havre.
Société féministe de Saintes.
Ligue des Consommateurs.
Société « La Paix et le Désarmement. »
Société les Réchauds de midi.
Société Œuvre de Préservation et de Sauvetage de la Femme.

Ajoutons à ces Sociétés :

La Vie féminine et l'Association des femmes de Saône-et-Loire qui n'étaient pas présentes mais qui ont donné leur adhésion ferme à l'Entente.

C.L.-B

En attendant la liste définitive qui portera les noms de chaque société (par ordre alphabétique) ainsi que leurs adresses, — pour tous renseignements concernant l'Entente s'adresser provisoirement au Siège social de l'U. F. S. F., 53, rue Scheffer, Paris.

Règlement adopté par l'Entente des Sociétés favorables au Suffrage des Femmes

ARTICLE 1er

L'entente a pour but de permettre à toutes les sociétés, quel que soit par ailleurs leur objet particulier, de s'unir pour travailler au succès de la cause suffragiste.

ART. 2

Les Sociétés désirant faire partie de l'Entente se feront présenter par une Société déjà adhérente ; leur admission devra être ratifiée par les Sociétés à la première réunion qui suivra leur demande.

ART. 3

Chaque Société se fera représenter aux réunions par deux délégués, dont un titulaire et un suppléant, celui ci ayant seulement voix consultative.

ART. 4

Les Sociétés auront chacune la liste des Associations adhérentes et elles les convoqueront quand elles auront une proposition à leur soumettre.

ART. 5

Pour les démarches ou manifestations proposées, la Société organisatrice pourra être désignée en première ligne, ou d'une façon spéciale. Les autres sociétés de l'Entente donnant leur adhésion seront indiquées par ordre alphabétique.

ART. 6

La Société organisatrice pourra inviter à la réunion de l'Entente à titre d'assistantes, des associations non adhérentes, si elle juge que leur concours peut être utile à la manifestation projetée.

RÉFORMES EN COURS

Suppression de l'incapacité de la Femme mariée.

Transformation du Régime de Communauté, dans le mariage, en Régime d'Indépendance des Biens.

Modification de la Loi de 1912 sur la recherche de la paternité.

Exercice de la tutelle par les femmes.

Minimum de salaire pour les ouvrières à domicile dans l'Industrie du vêtement.

Suppression de l'emprisonnement de la Femme adultère.

Rapport concluant à l'abrogation du 2e paragraphe de l'art. 324 du code pénal : le meurtre de la femme adultère par son mari peut être excusé.

Proposition Dussaussoy accordant le vote aux Femmes dans les élections aux Conseils municipaux, d'arrondissements et généraux. (10 juillet 1906.)

L'action sociale des Féministes

Il faudrait explorer le champ tout entier des réformes de tout ordre pour mesurer la part que les femmes prennent dès maintenant dans le soin de la chose politique. Et celles que l'on retrouve dans tous ces domaines sont les mêmes qui forment les cadres ou les rangs de l'armée revendicatrice des droits légaux.

Aux premiers plans du pacifisme, de la lutte pour la moralité publique, pour l'hygiène, contre l'alcool, pour l'éducation populaire, ce sont des féministes militantes qu'on rencontre ; et vous lirez les noms des plus éminentes, des plus actives de ces ouvrières en 4e page dans l'énumération des comités de nos sociétés de propagande. Ici encore il faudrait des pages d'historique et nous devons nous en tenir à une indication de quelques lignes.

Le Travail en cours

UNION FRANÇAISE POUR LE SUFFRAGE DES FEMMES

Les groupes et délégués de l'Union trouvent chaque semaine dans *La Française* les communications du Comité central et celles qu'eux-mêmes nous adressent.

COMMUNICATIONS DU COMITE CENTRAL

Le Comité Central prie les Groupes et Société affiliés de l'U. F. S. F. de bien vouloir se reporter à l'article « Le suffrage des femmes au Parlement », publié dans *La Française* d'aujourd'hui et à la liste des 236 députés favorables (parue dans le numéro du 13 juin) pour pouvoir faire campagne pendant l'été auprès des députés qui ne se sont pas encore prononcés en notre faveur.

Il serait bon à l'occasion de voir aussi les députés favorables *pour les remercier* et leur demander un concours actif. Peut-être même qu'en leur montrant nos listes, ils pourraient eux-mêmes agir auprès de leurs amis indécis... ou silencieux.

Nous demandons *instamment* aux Groupes et à nos amis de nous envoyer au Secrétariat général de l'U. F. S. F., 53, rue Scheffer, le résultat de leurs démarches quelles qu'elles soient. *La campagne auprès des membres de la Commission du Suffrage Universel est urgente.*

Le présent numéro de *La Française* sera tiré pour la propagande à un grand nombre d'exemplaires.

L'Union en a retenu un millier de numéros et pourra en disposer *gratuitement pour ses groupes* qui n'auront que les frais de transport à payer. — Faire les demandes à Mme Rebour en joignant le prix du port (2 centimes par numéro demandé).

La Secrétaire générale revenant de vacances les premiers jours de septembre serait très heureuse de voir les délégués de l'U. F. S. F., ou les membres de province de passage à Paris.

Pétition

Voici le texte de la pétition nationale qui va être lancée par l'Union avec le concours de plusieurs sociétés féministes. Nous prions nos Groupes et nos amis de faire leur commandes à Mme Rebour secrétaire générale-adjointe, 55, rue de Strasbourg, Courbevoie (Seine).

Pour quelques feuilles seulement, joindre à la demande le prix de l'expédition par imprimés.

Pour les commandes importantes, joindre 1 fr. en timbres-poste pour tous frais.

UNION FRANÇAISE POUR LE SUFFRAGE DES FEMMES
Siège social : 53, rue Scheffer, PARIS

PETITION NATIONALE pour le Suffrage des Femmes, organisée par l'**Union Française** *pour le Suffrage des Femmes (Fédération Nationale affiliée à* l'**Alliance Internationale** *pour le Suffrage des Femmes) avec le concours des sociétés suivantes* (la liste des sociétés ne peut être publiée encore, les adhésions de plusieurs devant être votées en comité).

Les femmes sont soumises aux mêmes lois que les hommes ; elles paient les mêmes impôts, elles ont des charges sociales équivalentes ; elles doivent avoir les mêmes droits.

Il n'est pas juste que huit millions de travailleuses soient privées du pouvoir de défendre leurs intérêts et de réclamer par elles-mêmes un salaire égal pour un travail égal.

Il n'est pas juste que les mères ne puissent participer aux lois qui regardent les enfants.

Il n'est pas juste que les femmes n'aient aucun droit de se prononcer sur les destinées du pays ; qu'elles ne soient pas consultées quand il s'agit de décider de la paix ou de la guerre ; qu'elles n'aient rien à dire pour la répartition du budget auquel elles contribuent.

Peut-on appeler unirersel un suffrage qui exclut la moitié des Français du droit de vote ?

Les femmes votent dans un grand nombre de pays étrangers (Australie, Nouvelle-Zélande, Etats-Unis, Norvège, Finlande, Suède, Islande, Angleterre, Danemark, etc.), et partout leur participation aux affaires de l'Etat ou de la Cité a amené un relèvement de la moralité, une amélioration des lois et un souci plus grand de l'hygiène publique et privée. Comme elles, les Françaises aideraient les législateurs à lutter contre l'alcoolisme, contre la tuberculose, contre la dépopulation, contre les lois néfastes et démoralisatrices qui réglementent la prostitution et les jeux publics.

Les femmes doivent donc obtenir le suffrage tel qu'il est accordé aux hommes. Mais, pour arriver à la justice complète, des étapes ont paru pratiquement nécessaires.

A l'heure actuelle, une proposition de loi émanant de M. Dussaussoy est déposée au Parlement depuis 1906 ; elle concerne le Suffrage municipal des femmes. La Commission du Suffrage Universel de la Chambre des députés, sur le rapport de M. F. Buisson, s'est par deux fois prononcée en sa faveur. La mise à l'ordre du jour du rapport Buisson a été décidé le 3 février 1914, mais la Chambre a dû se séparer sans l'avoir discuté. Dès la rentrée de la nouvelle législature (le 16 juin 1914) 236 députés en ont demandé la reprise et la discussion. Etant donné ces précédents, *les soussignés demandent au Parlement d'adopter au plus tôt la proposition de loi Dussaussoy-Buisson, de telle sorte que les Françaises puissent participer aux élections municipales de 1916.*

Demander les feuilles de pétition et les renvoyer remplies aux adresses suivantes : Union Française pour le Suffrage des Femmes (secrétariat adjoint), 55, rue de Strasbourg, Courbevoie (Seine).

Action et propagande

L'activité de l'Union ne s'arrête pas en cette fin d'année :

Notons à Belfort la conférence de Mme Baigne, à Limoges et à Guéret les conférences de Mme Le Verrier, suivies de la formation de deux groupes, dans la Haute-Vienne et la Creuse.

Annonçons aussi pour cette semaine la fondation du groupe des Pyrénées-Orientales et pour très prochainement celle des groupes de Royan et de Thonon.

M. Butsson appelé par notre Groupe de l'Aube ira faire une conférence à Troyes ; Mlle Clément va ces jours-ci à Auch. Deux nouveaux délégués nous préparent des Groupes à Rambouillet et à Digne. Des sections s'organisent encore dans un grand nombre de départements.

Enfin notre présidente, Mme de Witt-Schlumberger, qui part à Londres pour prendre part à la réunion du bureau de l'Alliance Internationale, assistera en même temps à la fondation de notre Groupe de Londres créé par Mme Rudler, ex-présidente du groupe Versaillais.

Ce groupe patronné par des suffragistes anglaises de marque, réunira nos compatriotes installées en Angleterre et servira d'intermédiaire entre nous et nos sœurs d'Outre-Manche.

GROUPE DE LA HAUTE-VIENNE
Un beau succès pour l'Union

Samedi 27 juin, à Limoges, Mme Le Verrier a fait une conférence sur le sujet suivant ; « Pourquoi les femmes veulent-elles le Droit de vote ? »

La conférence était présidée par M. Hébras, délégué du député et maire de Limoges, M. Betoulle, qui n'avait pu venir lui-même.

Plus de 300 personnes avaient pris place dans la salle de conférence et une partie du public dut rester à la porte.

Sous une forme concise et vivante, avec une éloquence tour à tour émouvante et humoristique, Mme Le Verrier exposa les origines des revendications suffragistes, les changements survenus dans la condition économique et sociale des femmes depuis le siècle dernier, l'inanité des objections antisuffragistes, les effets bienfaisants que le vote féminin produirait sur la société tout entière. Telle fut la matière de la conférence. Tout le monde fut littéralement charmé par une parole à la fois simple, enthousiaste et spirituelle.

Aussi, la conférence terminée, non seulement on se disputa les brochures de l'Union (et on en manqua), mais 33 personnes se firent inscrire sur-le-champ au groupe de l'Union que Mme Le Verrier venait fonder à Limoges. Avec les 30 adhésions recueillies préalablement, le groupe limousin compte déjà plus de 100 membres, ce qui est un joli début.

En même temps, un Comité provisoire fut formé. Nous en donnerons les noms quand le Comité sera définitivement constitué. Citons déjà M. Hébras, M. Allégret, avocat et professeur à l'Ecole de Droit, Mme Bordas, directrice de l'Ecole normale d'institutrices ; des professeurs de l'Ecole normale : Mlles Château et Béziers ; des professeurs du Lycée de jeunes filles : Mlles Lorin, Tallon, d'autres encore qui ont accepté d'en faire partie.

Nous sommes heureux de remarquer que, dans les milieux les plus divers, nos idées ont trouvé des sympathies et des propagandistes enthousiastes ; ce qui démontre, une fois de plus, que le féminisme n'est ni une cause politique, ni une cause religieuse, mais une cause de justice ; d'humanité et de nécessité sociale, et que, partout où il y a des hommes et des femmes généreuses et soucieux de progrès — c'est-à-dire dans tous les partis — le féminisme compte de chauds partisans.

Il y aurait bien des noms à citer, bien des gens à remercier qui ont préparé le succès de samedi. Citons en particulier M. Allégret qui amena en grand nombre les membres de la société féministe « La Fauvette limousine » dont il est le président ; M. le Dr Bouchard qui a ouvert aux féministes les colonnes du journal *Le Courrier du Centre* ; M. Eyquem, procureur de la République, MM. Arbousset et Guiraud, pasteurs ; des professeurs du collège de jeunes filles ; M. Hébras, employé des postes et conseiller municipal ; M. Lamaud, employé au Crédit Lyonnais et secrétaire du groupe espérantiste ; Mlles Lorin et Tallon, professeurs, ont droit à un remerciement tout spécial pour leur très actif concours à l'organisation de la conférence. A Limoges comme partout, les féministes sont sûrs de trouver des auxiliaires dans le milieu enseignant. C'est par Mme Rambaud, directrice honoraire de l'Ecole normale, c'est par Mlle Desport, institutrice à Isle, que le mouvement a été préparé de longue date, en Limousin. C'est grâce à M. Crevollier, inspecteur d'Académie, aux professeurs du Collège de jeunes filles et des Ecoles normales d'instituteurs et d'institutrices que des groupes d'élèves de ces trois établissements assistèrent à la conférence. Par suite d'un banquet qui avait lieu ce même soir, les professeurs du lycée de garçons se trouvèrent empêchés de venir, mais nous savons qu'ils ne resteront pas à l'écart des gens de bonne volonté qui s'unissent pour réparer des injustices et préparer un avenir meilleur.

On voit donc, en résumé, l'élan que la conférence de Mme Le Verrier a donné au mouvement suffragiste. Depuis quelque temps, Limoges n'attendait que la bonne parole. Elle est venue. Dans cette ville populeuse et industrielle — comme dans toutes les grandes villes — les problèmes féministes se posent avec plus de force et de gravité encore que dans les centres ruraux.

C'est pourquoi il était urgent qu'un groupe suffragiste fut fondé à Limoges. Voici que c'est chose faite. Bon courage à ce nouveau groupe de l'Union. Puisse-t-il être un actif foyer d'éducation civique pour les femmes de toutes classes — l'œuvre s'impose et il faut qu'on se hâte — et un centre d'action sociale qui rallie les féministes, chaque jour plus nombreux.

J. Thimer,
Secrétaire du groupe de Charente.

NOMS ET PRÉNOMS TRÈS LISIBLES	ADRESSES	LOCALITÉ	DÉPARTEMENT	SIGNATURES

PUBLICATIONS
Féminisme et coéducation (1)

Mme Marguerite Martin vient de faire paraître sous ce titre une très intéressante brochure. Elle y étudie les résultats de la « méthode séparatiste » qui, dès l'école maternelle, met les filles d'un côté et les garçons de l'autre. C'est, dit Mme Marguerite Martin, « un non-sens absurde..., un véritable danger social. »

Elle lui oppose la coéducation qui a donné partout de bons résultats, et elle conclut : « Quand les enfants auront grandi côte à côte, quand ils auront pu dans les premiers zézaiements du berceau, dans les premières caresses de l'enfance, dans les jeux et les gais ébats de l'adolescence, dans les aspirations sentimentales de la première jeunesse, se voir, s'étudier, se deviner, s'estimer, se connaître et s'aimer tour à tour, alors, mais alors seulement, ils pourront unir leur destinée et par eux l'harmonie humaine sera réalisée. »

La brochure de Mme Marguerite Martin doit être connue de tous les féministes que passionnent les problèmes de l'éducation. Elle joint « aux voix qui s'élèvent de tous les points de l'univers » la voix de la femme « qui élève celles et ceux qui seront la génération de demain ». Nous l'en remercions en faisant connaître « Féminisme et coéducation ».

P. R.

(1) Marcel Rivière, éditeur, 31, rue Jacob. Brochure, 0 fr. 60.

Remerciements aux Amis de "La Française"

Un grand mouvement d'aide et de sympathie a répondu à l'appel que contenait notre dernier numéro en faveur de *La Française*. Déjà beaucoup de lectrices nous ont adressé, sous forme d'abonnements pour des services d'essai, le résultat de leur semaine de sacrifice. Rien n'est plus réconfortant que de tels efforts. Et nous ne doutons plus que beaucoup d'autres s'ajouteront à ceux déjà faits.

La Française veut encore adresser ici ses remerciements aux amis qui depuis plusieurs années aident à son budget par des subventions et qui viennent de lui renouveler leur engagement pour le prochain exercice ; aux nouveaux amis qui se sont joints aux anciens pour augmenter la sécurité de notre marche.

Enfin les dévoûments nouveaux nous sont venus qui veulent bien se consacrer à développer chez nous une des grandes sources de recettes de tous les journaux, restée jusqu'ici trop peu productive dans *La Française*. Il s'agit des annonces. Ces nouveaux amis viennent de faire leurs premières preuves en nous obtenant grâce, à leurs relations, une publicité qui nous a permis de publier le présent numéro. Nous sommes assurés de leur concours à la rentrée. Ainsi, grâce à eux, grâce au résultat des abonnements d'essai qu'il nous sera permis de faire, nous l'espérons, en grand nombre, *La Française* peut envisager dans l'avenir une vie moins rude, et se promettre de devenir plus utile et plus agréable.

Le Vote des Femmes
A L'ÉTRANGER (1)

Nous ne mentionnons ici que les pays où fonctionne partiellement ou totalement le suffrage des femmes en y joignant quelques appréciations de personnalités de ces pays.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande.

Les femmes sont électrices et éligibles aux Comités municipaux d'assistance publique, aux Conseils municipaux, aux Commissions scolaires, aux Conseils de paroisse, aux Conseils de district urbains et ruraux ; électrices seulement aux Conseils de Comté, aux Conseils de district de Londres.

Mais ces droits sont restreints à certaines catégories de femmes.

Généralement, dans les circonscriptions où une candidature féminine est posée, les femmes votent en aussi grand nombre que les hommes. Là où il n'y a pas bataille le zèle se ralentit.

Un mouvement d'unanime approbation a salué les peu nombreuses, mais significatives élections de personnes d'un grand mérite qui ont été portées aux honneurs municipaux, par un mouvement spontané d'estime publique. Il suffit de citer les noms de Margaret Ashton, conseillère municipale de Manchester, fondatrice de l'admirable maison municipale de secours pour les femmes, aujourd'hui connue sous le nom d'Ashtonhouse ; de Mme E. Garret Andersen, docteur en médecine de la Faculté de Paris, deux fois élue maire de la petite ville d'Aldebourg (Suffolk) et qu'une photographie nous montre lisant les proclamations du roi George V, au balcon de l'hôtel de ville ; de Mme Lees, élue maire de la ville de Oldham (Lancashire) sans concurrent et qui eût été réélue de même si elle n'avait préféré réserver toute son activité pour ses œuvres féministes et éducatives ; de Miss Suzan Lawrence (du Labour-Party) ; de Miss K. T. Waldas (du Parti progressiste) ; de Lady Saint-Hélier (du Parti conservateur), membre du Conseil du comté de Londres ; de Mrs Rume Pirsent, du Conseil municipal de Birmingham ; de Miss Merivale, du Conseil de bourg d'Oxford ; de Lady Aberdeen, promotrice d'une vraie croisade contre l'alcoolisme et la tuberculose ; de Lady Somerset, fondatrice de l'admirable Duxhurst Home, pour ne citer que des noms de conseillères municipales bien connues du monde anglais.

Norvège.

Les femmes ont l'électorat et l'éligibilité dans les Conseils d'école, dans les Conseils municipaux (1901), au Parlement (1907), l'accès à toutes les fonctions publiques (1911).

La Française a publié dans un récent numéro les nombreuses attestations d'hommes politiques éminents qui se félicitent pour leur pays de la collaboration des femmes à la vie publique ; et des notes de conseillères municipales constatant les progrès d'ordre social réalisés grâce à l'action politique des femmes.

Suède.

Electorat et éligibilité aux conseils municipaux, aux conseils de paroisse, aux conseils d'école et aux comités d'assistance publique.

On ne peut pas nier que chaque année les femmes prennent un plus grand intérêt aux affaires de leur commune et à leur propre responsabilité. Et la preuve que leur influence est excellente, c'est que même les adversaires les plus acharnés du droit de vote politique se déclarent, presque sans exception, partisans du vote municipal.

Danemark.

Les femmes ont l'électorat et l'éligibilité aux conseils municipaux, aux conseils scolaires, aux conseils d'assistance. En 1909, aux premières élections où les femmes prirent part, 127 furent élues. Parmi les sept conseillères de Copenhague il y eut une couturière, une sténographe, une docteur, une ingénieur, une directrice d'asile féminin, une ex-infirmière et une femme sans profession. Une femme fut chargée du département de la police et deux autres des finances municipales.

On peut constater que, grâce à leurs nouveaux droits, les femmes prennent une idée bien plus haute de leur situation sociale, de leur responsabilité dans la vie publique.

L'obtention des droits d'électorat et d'éligibilité au Parlement est certaine à très brève échéance.

Finlande.

Electorat et éligibilité au Parlement depuis 1907.

Electorat municipal sans éligibilité depuis 1872.

Des femmes ont pris part comme députées aux diverses sessions de la Diète, en un nombre qui varie de 19 à 25. L'illustre sénateur Mechelin, promoteur de l'émancipation politique des Finlandaises, a rendu plusieurs fois témoignage de la somme et de la valeur des travaux accomplis par les femmes-députées :

« En général, les projets présentés par les femmes au Landtag n'ont jamais été repoussés par les députés hommes, principalement ceux qui tendaient à élargir les droits des femmes... si ces projets n'ont pas encore abouti, cela tient à ce que depuis 1905 la Diète fut dissoute quatre fois. Cependant, les initiatives prises par les femmes à la Diète ont été de nature à démontrer à l'opinion publique que les femmes, plus encore que les hommes, comprenaient la nécessité de certaines réformes sociales.

États-Unis d'Amérique.

A l'heure présente, neuf Etats et un Territoire ont donné aux femmes l'électorat complet et l'éligibilité pour toutes les assemblées municipales, nationales et fédérales, ainsi que le droit de voter et d'être élues à toutes les fonctions officielles.

Ce sont Wyoming, depuis 1869 ; Colorado, depuis 1893 ; Idaho, depuis 1896 ; Utah, depuis 1896 ; Washington, depuis 1910 ; Californie, depuis 1911 ; Arizona, Kansas, Oregon, depuis 1912 ; Alaska (territoire), depuis 1913. De plus, l'Illinois a donné le droit de vote partiellement aux femmes ; dans douze autres Etats la réforme est presque accomplie ; votée par le Parlement dans huit, elle attend la prochaine consécration du referendum populaire ; dans quatre autres, elle est votée par une des Chambres.

L'action publique des femmes est partout intense, en particulier contre l'alcoolisme. La place nous manque pour relever comme il faudrait les témoignages d'hommes politiques favorables à la collaboration des femmes à leur tâche. Citons seulement l'attestation suivante du parlement de Wyoming en 1893.

« La possession et l'exercice du suffrage par les femmes du Wyoming dans le dernier quart de siècle n'a apporté aucun dommage et a fait beaucoup de bien dans beaucoup de choses ; il a largement aidé à bannir le crime, le paupérisme et le vice dans cet Etat ; et, sans législation violente ou oppressive, il a procuré des élections paisibles et ordonnées, un bon gouvernement et un degré remarquable de civilisation et d'ordre public. Nous remarquons avec orgueil ce fait que, après vingt cinq ans de suffrage féminin, pas une contrée du Wyoming n'a une maison de pauvres, que nos prisons sont presque vides, que le crime (excepté ceux commis par des étrangers à l'Etat) est presque inconnu. C'est pourquoi, par le résultat de l'expérience, nous recommandons à chaque contrée civilisée sur la terre de donner la franchise (droit de vote) aux femmes, sans délai. »

Australie.

Dans chacun des six états d'Australie et dans la constitution fédérale, les femmes ont les mêmes droits politiques que les hommes.

Les résultats moraux et sociaux de ce régime ont été à deux reprises attestés par une déclaration du Parlement Fédéral.

La déclaration de 1906 est ainsi conçue :

« 1° Le Parlement certifie le fait qu'après seize ans d'expérience du vote des femmes dans plusieurs parties de l'Australie et neuf ans dans la Fédération, cette réforme a justifié l'espoir de ses partisans ;

2° Les résultats prévus par eux se sont réalisés :

a) L'éducation graduelle chez les femmes du sentiment de leur responsabilité dans les affaires publiques ;

b) La législation sociale et domestique rendue plus importante.

3° Le Parlement australien est convaincu par l'expérience que l'adoption du suffrage féminin dans le domaine politique est simplement l'application du principe qui donne le meilleur résultat dans le domaine domestique : la coopération de l'homme et de la femme en vue du bien-être général. »

La déclaration votée à l'unanimité, le 17 novembre 1910, au Sénat, et confirmée par la Chambre des Représentants n'est pas moins explicite :

L'opinion de ce Sénat est que l'extension du droit de vote aux femmes pour les Parlements d'Etats et le Parlement fédéral a donné les meilleurs résultats. Les élections ont été conduites avec plus d'ordre.

A la dernière élection fédérale le vote des femmes, dans la majorité des Etats, avait augmenté en proportion plus grande que celui des hommes. La législation concernant les femmes et les enfants a pris une plus grande importance. D'un autre côté, les femmes ne se sont pas occupées de ces questions à l'exclusion d'autres questions de portée plus étendue. Dans les cas de protectionnisme et d'affaires impériales, les femmes se sont montrées aussi larges et judicieuses que les hommes.

Et maintenant, la réforme électorale ayant été un bienfait et non un désastre comme on le prédisait, nous exortons tous les pays jouissant d'un gouvernement représentatif à bien vouloir accorder le vote aux femmes. »

Les hommes d'Etat, même ceux qui furent les plus opposés au suffrage des femmes, tiennent à honneur d'en reconnaître les indéniables et heureux effets.

(1) Nous n'avons pas encore reçu le rapport déposé par M. Pauliat à la Chambre des députés le 29 juillet 1913, en vue de la Consécration du suffrage universel.

Maisons Recommandées

ALIMENTATION POUR RÉGIME DIÉTÉTIQUE

FARINEUX MALTÉS et DIASTASÉS
pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards
PATES ALIMENTAIRES
Maison **BIGNON-PARIANI**. — Fondée en 1883
5, rue de l'Arcade, Paris, Madeleine
Téléph. : 303-04
SPÉCIALITÉS des MORILLES des GOURMETS et CHAMPIGNONS de toutes provenances.
Comestibles étrangers
Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIÈRES

BIÈRES FANTA non alcoolisées
Bière Spéciale pour **Nourrices**
Bière de **Table**
Bière Fine pour **Soirées**
6, rue Guyot (Paris). — Téléph. : 513-82

BOULANGERIE DE LUXE

Boulangerie de luxe. — Maison **ROBERT DURAND**, 3, rue de la Michodière, (Paris). — Téléph : 229-80.
BISCOTTES du HELDER
SI vous aimez l'inédit,
vous êtes gourmet,
vous avez des invités.
Demander les Marocains à la crème Algésiras Nouveau et délicieux dessert.
Pour Paris, à partir de 2 boites : 3 fr. 60.
Pour la province, pour 6 boites, franco contre mandat de 12 fr. 50.

HORS-D'ŒUVRES

Maison J. PATIN (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet). — Téléph. : Central 47-58.
Cafés — Thés — Maté.
Cent variétés de Hors-d'Œuvres.
Livraisons Paris. — Expéditions en Province.

INSTITUTIONS

Pensionnat de Mlle BOULLIER, Institution Sévigné. — Pension, demi pension, externat.
7, place des Carmes, Vienne (Isère)
Bonne éducation. — Préparation consciencieuse au certificat d'études, au brevet élémentaire, au brevet supérieur et au baccalauréat. Nombreux succès à tous les examens. Enseignement ménager. Cours de sténographie. Saine exposition, grand jardin. Très bon air. — Prix modérés.

UN BON HOTEL MOYEN A NICE

Nous recommandons tout particulièrement l'Hôtel Suisse, situé boulevard du Midi, au bord de la mer, et pourvu d'un beau jardin au flanc de la colline. La table est excellente, la tenue de la maison parfaite. — On peut s'y présenter ou écrire de la part de *La Française*.

Nous prions les personnes qui nous écrivent au sujet de nos annonces, d'envoyer un timbre pour la réponse.
Prière pour les annonces qui portent : s'adresser à « La Française », d'indiquer le numéro sur l'enveloppe.
Et nous demandons instamment qu'on nous envoie toujours les annonces toutes rédigées, en double exemplaire (n'écrire que sur un seul côté de la feuille.

POUR DAME. Kiosque à journaux. Pont Royal. Conditions très avantageuses. S'adr. ou écr. Mme Labbé, 36, rue de la Chine, 20e arr.

INSTITUTRICE demande pour vacances emploi de lectrice ou de secrétaire.
Mlle Vacher, Fenioux (Deux Sèvres.) 1004

STÉNOGRAPHIE-DACTYLOGRAPHIE. Préparation commerce, administrations, ministères. Travaux à la machine à écrire. Mlles Bellaize et Boucherie, 6, rue Monge, Paris (Ve). 999

A LOUER rez-de-chaussée meublé se composant de : anti-chambre, chambre à coucher, salle de bains, W. C., penderie, gaz, électricité, chauffage à vapeur. Prix : 200 francs par mois. S'adresser au concierge, 45, rue Poncelet.

A Garches, rez-de-chaussée à louer, 2 grandes pièces, grand cabinet de toilette, cuisine. Près gares. Prix modéré. S'adresser 20, rue Gustave-Lambert, villa Larlat, Garches. 1002

Préparation des Jeunes Filles
à tous les Baccalauréats

COURS & INTERNAT

Cours par Correspondance

INSTITUT FRANKLIN, 37, Bd St-Michel

"LA FRANÇAISE"
SE VEND AU NUMÉRO

A Angoulême : Kiosque St-Pierre, près de la Cathédrale.
Kiosque du Champ-de-Mars, rue de Périgueux.
A Lyon : Kiosque Tolozan.
Kiosque angle r. Pizay et r. de la République, côté Saône.
Chez Mme Doublier, 72, rue Garibaldi.
A Montpellier : chez M. Cellier, 12, Boulevard Victor-Hugo.
A Valence : M. Seigneuret.
A Villefranche (Rhône) : chez Mme Mertz, libraire, 90, rue Nationale.

Le Livre de la Fermière
par Mme Odette BUSSARD
OUVRAGE D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE
Méd. d'or à la Société Nationale d'Agriculture de France

En vente aux bureaux de *La Française*
Broché : 6 francs. — Cartonné : 6 francs

La gérante : JANE MISME.

IMP. ... 122, rue ... 127, rue Saint-Honoré, PARIS

IL EST DE VOTRE INTÉRÊT
de goûter le
" CAFÉ MARTIN "
dont l'unique qualité est vendue au cours.

Vous êtes ainsi certain de payer un café de qualité parfaite le prix qu'il vaut le jour où vous l'achetez.

Cours actuel : 2 fr. 30 le demi-kilog.

Eug. MARTIN
33, Rue Joubert, 33, PARIS
Téléph. Gutenberg 20 43

200 DÉPOTS, PARIS & BANLIEUE

" CENTRAL TYPEWRITING OFFICE "
12, Rue Laffitte, 12
Tél. : Central 14 68

TRAVAUX DE COPIE
TRADUCTIONS EN TOUTES LANGUES
Vente et Location de Machines à Écrire
NEUVES ET D'OCCASION
FOURNITURES
pour tous systèmes de machines
ÉCOLE DE STÉNO-DACTYLOGRAPHIE
Placement gratuit des Sténo-Dactylographes

L. C. SMITH & Bros
A BILLES
La machine à écrire des Champions

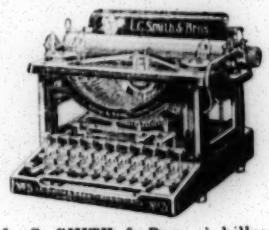

L. C. SMITH & Bros, à billes, augmente immédiatement de 20 % le rendement de tout Dactylographe.
Catalogue franco sur demande
La Compagnie REAL
C. MAMET & Cie
59, Rue Richelieu, PARIS

Demandez à votre Papetier :
Le Copie de lettres à coins hydrophuges
" LE PRATIQUE "
Le nouveau Classeur " MODÈLE "
La Plume " BLÉRIOT "
Vente en Gros : L. CASEL
5 et 7, Rue de Saintonge, PARIS
Tél. : Roquette 30-22

Reprise des Affaires en Octobre ! !

Futures Sténo-Dactylographes, commencez de suite votre instruction à l'École
" SMITH PREMIER "
89, Rue de Richelieu, PARIS
PLACEMENT ASSURÉ
Conditions de prix et de paiement spéciales aux Lectrices du Journal La Française *pour nos machines à écrire.*

CARTES POSTALES
En vente à « La Française »

Le féminisme en images

Quatorze dessins de Suzanne de Callias. Série **Je désire voter...**
6 dessins : Salaires de famine, L'alcool, La Guerre, Jeunes criminels, La vie chère, La patrie.
La série, 0 fr. 30 ; par la poste, 0 fr. 35 ; les dix séries, 2 fr. ; les 10 cartes, 0 fr. 50 ; le cent, 3 fr.
8 dessins humoristiques :
1. La porteuse de pain.
2. Le Don Juan.
3. Cochères.
4. L'électeur.
5. Les reines.
6. Les lois protectrices (paternité naturelle).
7. Le cabaret.
8. Les trois buveurs.

Les dix : 0 fr. 50.
Le cent : 3 francs.

Une carte chanson de Xavier Privas, dessin, paroles et musiques, sur les ouvrières à domicile.
Titre : Celles qu'on oublie.
Mêmes prix.

Le Casino de Trouville

le 27 juin dernier, rouvrait brillamment ses portes. M. Ruhl, l'habile directeur qui préside maintenant à ses destinées, ménage un programme des plus étudiés et des mieux choisis à ceux qui ont la bonne fortune de villégiaturer sur cette superbe Côte d'Emeraude.

Nous engageons vivement nos lectrices à passer leurs vacances à Trouville, plus que jamais la reine des plages françaises.

CHEMINS DE FER
PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Facilités données par la Compagnie P.-L.-M. pour le départ des grandes vacances

Pour éviter aux voyageurs, au moment des départs pour les grandes vacances, un long stationnement devant les guichets de la gare de Paris, la Compagnie P.-L.-M. vient d'organiser, comme en 1913, dans ses dix bureaux de ville (rue Saint-Lazare, 88; rue des Petites-Ecuries, 11; rue de Rambuteau, 6; rue de Rennes, 45; rue Saint-Martin, 252; rue Dieu, 7 (Bureau de Paris-République); rue Sainte-Anne, 6; rue Tiquetonne, 64; rue de Longchamp, 20 et rue Bernouilli, 3 (Bureau de Paris-Rome) un service spécial d'enregistrement des bagages qui fonctionnera en 1914 aux dates suivantes :

Vendredi	3	juillet
Samedi	4	—
Vendredi	10	—
Samedi	11	—
Vendredi	17	—
Samedi	18	—
Vendredi	24	—
Samedi	25	—
Vendredi	31	—
Samedi	1	août
Vendredi	7	—
Samedi	8	—
Jeudi	13	—
Vendredi	14	—

MM. les voyageurs munis de leur billet — qu'ils pourront, du reste, obtenir par l'intermédiaire des Bureaux de ville — devront présenter leurs bagages aux dates ci-dessus, de 8 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

Les colis enregistrés seront transportés gratuitement du Bureau de ville à la gare de Paris P.-L.-M. et seront expédiés le même jour par un des trains, au choix du voyageur, partant de la gare de Paris-P.-L.-M. entre 6 heures du soir et minuit.

MM. les voyageurs étant ainsi, à l'avance, en possession de leur billet et de leur bulletin de bagages seront débarrassés de tout souci et pourront gagner leur train dans la soirée par un moyen de transport économique.

Pour renseignements détaillés voir les affiches et demander le prospectus spécial à la gare de Paris-P.-L.-M. et dans les bureaux de ville.

Fête Nationale du 14 Juillet

A l'occasion de la Fête Nationale, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 7 juillet 1914 seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 20 juillet, étant entendu que les billets qui auront normalement une validité plus longue conserveront cette validité.

La même mesure s'étend aux billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins quatre personnes.

CHEMINS DE FER DU NORD

Service temporaire et gratuit de prises et de remises des bagages à domicile dans Paris

Du 27 juin au 2 septembre inclus, la Compagnie du chemin de fer du Nord se chargera de prendre gratuitement à domicile dans Paris, les bagages des voyageurs se rendant dans l'une des stations balnéaires françaises des services par son réseau.

Du 24 juillet au 3 octobre inclus, elle se chargera de livrer gratuitement à domicile dans Paris les bagages appartenant aux voyageurs revenant des mêmes plages.

Voir ou demander le bulletin détaillé du service, soit à la gare de Paris-Nord, soit dans les 14 bureaux de ville).

WILLIAM GATINEAU, Chirurgien-Dentiste
De la Faculté de Médecine de Paris
SPÉCIALITÉ DE DENTS ET DENTIERS ⇔ TRAVAUX SOIGNÉS
INSTALLATION MODERNE ♦ ♦ ♦ ♦ 65, Rue Monge (5e)

Cabinet RUSTIN & PAULY
64, Rue de Richelieu — Tél. : Gutenberg 46-71

Avant de Construire, de Vendre ou d'Échanger un Immeuble
les lecteurs et les lectrices de « La Française » auront intérêt à s'adresser à
Messieurs RUSTIN & PAULY
qui leur réserveront un accueil tout particulièrement favorable

MM. RUSTIN et PAULY indiquent gratuitement toutes occasions immobilières; disposent toujours d'importants capitaux à placer sur immeubles sous forme de prêts hypothécaires ou d'ouvertures de crédit pour construire, jusqu'à 80 % de la valeur du gage.

Renseignements gratuits
Rien à verser d'avance
Conditions avantageuses
Solution rapide

Ne consommez que du
Café Corcellet
un peu plus cher combien meilleur !!
18, Avenue de l'Opéra
EXPÉDITIONS PROVINCE ÉTRANGER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Emission de Rentes 3 1/2 % amortissables
pour un Capital effectif de **805 MILLIONS**

Le 7 Juillet prochain, il sera procédé, en exécution des dispositions de la loi du 20 juin 1914, à l'émission, par voie de souscription publique, d'un Emprunt de 805 millions de francs de rentes 3 1/2 % amortissables en 25 années. Les souscriptions à cet emprunt, qui est affecté dans sa plus grande partie aux besoins de la défense nationale, seront reçues :

A PARIS *et dans le* **DÉPARTEMENT** *de la* **SEINE :**
A la CAISSE CENTRALE DU TRÉSOR, Rue de Rivoli ;
A la CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS, Rue de Lille, 56 ;
A la BANQUE DE FRANCE, Rue Croix-des-Petits-Champs ;
A la RECETTE CENTRALE DES FINANCES DE LA SEINE, Place Vendôme, 16 ;
A la CAISSE DES RECEVEURS PERCEPTEURS DE PARIS ;
A la CAISSE DES PERCEPTEURS DES ARRONDISSEMENTS DE SAINT-DENIS ET DE SCEAUX, qui auront été désignés par le Ministre des Finances ;
A la RECETTE MUNICIPALE DE LA VILLE DE PARIS, à l'Hôtel-de-Ville).

DANS LES AUTRES DÉPARTEMENTS :
A la CAISSE DES TRÉSORIERS-PAYEURS GÉNÉRAUX ET DES RECEVEURS PARTICULIERS DES FINANCES ;
A la CAISSE DES PERCEPTEURS qui auront été désignés par le Ministre des Finances ;
aux SUCCURSALES ET BUREAUX AUXILIAIRES DE LA BANQUE DE FRANCE.

EN ALGÉRIE :
A la CAISSE DU TRÉSORIER GÉNÉRAL ET DES PAYEURS PRINCIPAUX ;
A la CAISSE DES PAYEURS PARTICULIERS qui auront été désignés par le Ministre des Finances ;
aux SUCCURSALES DE LA BANQUE DE L'ALGÉRIE.
A TUNIS : A la CAISSE DU RECEVEUR GÉNÉRAL DES FINANCES TUNISIENNES.

La Rente nouvelle jouit des même privilèges que la rente 3 % actuelle ; elle est exempte comme celle-ci de l'impôt du timbre et de l'impôt de transmission ; elle ne supporte que l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières.

Le Prix d'Emission ayant été fixé, par décret du 24 Juin 1914, à **91 Fr.** pour **3'50** de Rente, le taux du placement ressort à 3 60 %, sans tenir compte de la prime d'amortissement. Celle-ci atteint d'ailleurs presque le dixième du capital et sera acquise à tous les porteurs dans un délai qui variera de un an à vingt-cinq ans au plus.

Des facilités spéciales sont accordées aux souscripteurs. Ceux-ci n'auront en effet à verser, le 7 Juillet, qu'une somme de 50 fr. par 7 fr. de rente qui constitue le minimum de la rente à souscrire ; le solde n'est exigible qu'en trois termes (à la répartition, au 16 Septembre et au 16 Novembre).

Les souscripteurs conservent enfin le droit de se libérer entièrement au moment de la répartition et bénéficient en ce cas d'une bonification spéciale fixée à 4 fr. 05 par 3 fr. 50 de rente, soit 2 fr. 10 pour 7 fr. de rente.

Les souscriptions de 7 fr. de rente seront irréductibles ; le Ministre des Finances se propose, lors de la répartition, d'accorder la même faveur, s'il est possible, aux souscripteurs de 14 fr. de rente.

TABLEAU DES SOCIÉTÉS FÉMINISTES

Nous indiquons exclusivement dans ce tableau du féminisme organisé les sociétés dont le programme et l'esprit concordent avec la doctrine et la méthode d'action rationnelles universellement adoptées par le féminisme international. Il existe deux ou trois autres sociétés dissidentes.

FÉDÉRATIONS INTERNATIONALES

CONSEIL INTERNATIONAL DES FEMMES

Vaste groupement composé des Conseils nationaux des femmes de vingt-cinq pays. Fondé à Washington (Etats-Unis Amérique) en 1888. A pour but d'établir une communication constante entre les Associations de femmes de tous les pays et de leur fournir les occasions de se rencontrer et de délibérer sur les questions relatives au bien public et à la famille.

Tient tous les cinq ans un grand congrès général et, entre temps, deux conférences interquinquennales dans une capitale du nouveau ou de l'ancien monde. Esprit de neutralité politique et religieuse.

Présidente : Mme la comtesse d'Aberdeen, femme du vice-roi d'Irlande.

Secrétaire générale : Mrs. Ogilvie Gordon, 1, Rubislaw Terrace, Aberdeen, Ecosse.

ALLIANCE INTERNATIONALE POUR LE SUFFRAGE DES FEMMES

Fédération des Unions nationales pour le suffrage des femmes de vingt-six pays, ayant pour but exclusif l'obtention des droits politiques pour les femmes. Fondée en 1904, à Berlin, sur l'initiative des Américaines. Tient un congrès général tous les deux ans dans une capitale d'Europe ou d'Amérique. Neutralité politique et religieuse. A pour organe mensuel le journal *Jus Suffragii* (abonnement annuel, 4 fr. 25 s'adresser à l'U. F. S. F., 53, rue Scheffer, Paris).

Présidente : Mrs. Chapmann-Catt.

Siège social : 7 Adam Street, Adelphi Londres.

FÉDÉRATIONS FRANÇAISES

CONSEIL NATIONAL DES FEMMES FRANÇAISES
Fondé en 1901

A pour but de grouper en une vaste association toutes les sociétés s'occupant du sort de la femme et de l'enfant, et de faciliter leur travail en leur permettant de se mieux connaître et de s'aider mutuellement.

Secrétariat général : 1, avenue Malakoff

Sociétés affiliées. — Assistance par le travail, 7; Bienfaisance, 20; Cercles et foyers, 9; Coopération, 3; Education, 17; Emigration, 1; Féminisme, 9; Pacifisme, 1; Prévoyance, 6; Préservation, 12; Professionnelles, 7; Syndicats ouvriers, 8; Tempérance, 2. Total : 102.

Comité exécutif. — Présidente d'honneur : Mme Isabelle Bogelot. — Présidente : Mme Jules Siegfried. — Vice-Présidentes : Mlle Marie Bonnevial, Mme de Montaut, Alphen-Salvador, Gounouilhou. — Secrétaire générale : Mme Avril de Sainte-Croix. — Secrétaires : Mme Pichon-Landry, Brochard. — Membres du Comité : Mmes Marc Maria Vérone, Desprès, Ferdinand Dreyfus, Dr Edwards-Pilliet, Fiévet, Jardin, Lucile Morin, Péronneau, Pégard, Edouard Petit, Siegfried de Coppet, de Sainte-Affrique, de Witt Schlumberger, Mme Duchêne.

Sections. — 1re Section d'Assistance : Présidente, Mme Eugénie Weil, 43, rue Blanche.

2e Section d'Hygiène : Présidente, Mme Alphen-Salvador, 9, rue Le Tasse.

3e Section d'Education : Présidente, Mme Kergomard.

4e Section de Législation : Présidente, Mme Pichon-Landry, 68, rue d'Assas.

5e Section du Travail. — Présidente, Mme Duchêne, 10, quai Debilly.

6e Section du Suffrage : Présidente, Mlle Marie Bonevial, 127, avenue de Clichy.

7e Section des sciences, lettres et arts : Présidente, Mme Cruppi, 80, rue de l'Université.

8e Section de la Paix : Présidente, Mlle Toussaint.

Branches départementales. — Gironde : Mme Gounouilhou.
Indre-et-Loire : Mme Alphen-Salvador.
Seine-Inférieure : Le Havre : Mlle Jardin.
Rouen : Mlle Maillard.
Bulletin trimestriel : *L'Action féminine.*

LIGUE FRANÇAISE POUR LE DROIT DES FEMMES

Siège social : 127, avenue de Clichy.

Fondation : Fondée en 1882 par Léon Richer.

But : Revendication des droits de la femme et défense de ses intérêts.

Réunions : Le 4e mercredi de chaque mois, Hôtel des Sociétés savantes, 28, rue Serpente.

Cotisations : Membres adhérents : 6 fr. par an ; membres titulaires : 10 fr. par an ; membres perpétuels : versement unique de 100 fr.

Présidente : Mlle Marie Bonnevial ; vice-présidentes : Mmes Berton et Edwards Pilliet ; vice-présidents : MM. Nattan Larrier et Lhermitte ; secrétaire générale : Mme Maria Vérone ; secrétaire : M. Moufflet ; trésorière : Mlle Tarbouriech.

La Ligue publie une revue mensuelle, *Le Droit des femmes*, dont le service est fait gratuitement à tous les membres.

SOCIÉTÉ POUR L'AMÉLIORATION DU SORT DE LA FEMME ET LA REVENDICATION DE SES DROITS

Fondatrice : Maria Deraismes.

Siège social : 85, rue de Richelieu, Paris.

But : Revendication pacifique des droits de la femme. — Son éducation féminine, féministe et sociale.

Cotisations : 5 francs par an.

Présidente : Mme Lydie Martial. — Vice-président : M. Lucien Le Foyer ; vice-présidente : Mme Boudeville. — Secrétaire : Mme J. de Morsier. — Trésorière : Mme Elisabeth Fonsèque.

GROUPE FRANÇAIS D'ÉTUDES FÉMINISTES ET DES DROITS CIVILS DES FEMMES

Fondé en 1898 a acquis la capacité juridique en 1904.

Présidente, Mme Odon Deflou.

Siège social, 55, rue de Seine, Paris, VIe.

But. — Etude et amélioration de la condition légale de la femme.

Pour établir des relations avec le Groupe, il suffit d'en exprimer le désir. On recevra, sans contracter de ce chef aucune espèce d'obligation, des invitations aux réunions et aux conférences et de plus, gratuitement, un prospectus détaillé.

LIGUE D'ÉLECTEURS POUR LE SUFFRAGE DES FEMMES

Fondée en 1911, affiliée à la Ligue Internationale d'hommes pour le suffrage des femmes.

A pour but : 1° de grouper les hommes estimant que le suffrage doit être accordé aux femmes dans les mêmes conditions qu'aux hommes ; 2° de poursuivre la réalisation de cette réforme par une action de propagande. Cotisation annuelle d'au moins 3 francs, donnant droit au Bulletin trimestriel. Président : M. Ferdinand Buisson, député. Vice-présidents : MM. Louis Marin, député ; Léon Brunschwicg, maître de conférence de philosophie à la Sorbonne ; M. J. du Breuil de St-Germain ; secrétaire général : M. Albert Chenevier ; rédacteur du bulletin : M. Raoul Rebour, trésorier : M. Paul Katz.

Secrétariat, 7, rue Henri-Martin. Rédaction du bulletin, 55, rue de Strasbourg, Courbevoie. Trésorerie, 109 avenue Henri-Martin.

Bulletin trimestriel, abonnement : 3 francs.

Sur demande, numéro spécimen gratuit.

ASSOCIATIONS PARISIENNES

UNION FRATERNELLE DES FEMMES

Siège social, 77, rue Blanche.

L'Union fraternelle des Femmes, fondée en 1901 par Mme Marbel, et présidée depuis 1908 par Mme Amélie Hammer, a pour but :

1° D'intéresser les femmes à toutes les questions qui les concernent et de leur faciliter l'étude de ces questions à l'aide de conférences, livres, journaux, documents et communications de toute nature ;

2° De travailler, en outre, à l'amélioration du sort de la femme et de favoriser l'évolution féminine par les moyens qui lui paraîtront les plus efficaces.

La Société est administrée par un Bureau composé des 12 membres suivants : présidente d'honneur fondatrice : Mme Marbel ; présidentes d'honneur : Mmes Isabelle Bogelot, Desparmets-Ruello, Claire Galichon ; présidente : Mme Amélie Hammer ; vice-présidentes : Mmes Héra Mirtel, Nelly Roussel, Alice Mollard ; secrétaire générale : Mlle Heilé ; secrétaire : Mme Cremnitz ; secrétaire-adjointe : Mme Le Verrier ; trésorière : Mme Froger-Doudement.

CONGRÈS PERMANENT DU FÉMINISME INTERNATIONAL

Fondé en 1908, ce Congrès a pour but de servir de lien entre les féministes de tous les pays de passage à Paris. Il est une tribune libre ouverte à toutes les initiatives qui peuvent être utiles à la cause du progrès du féminisme. Il fait connaître les œuvres, les institutions et les manifestations de l'activité féminine mondiale, sans distinction des nationalités et des races.

Les Sociétés féministes, les rédactions de journaux féminins, les auteurs des livres et brochures concernant la question féministe, sont priés d'adresser leurs statuts, journaux, revues, photographies, résultats d'enquêtes, à la Secrétaire générale. Une exposition de ces documents aura lieu à Paris.

Le Congrès est affilié à « l'Union française pour le Suffrage des Femmes » et à la « Ligue d'électeurs ».

Présidente : Mme Marya Chéliga, 22 rue Saint Ferdinand.

Vice-Présidente : Mme Jane Misme, directrice de *la Française*.

Comité : Mmes Bowman-Wells, Fagan, Fraenkel, Frappier, Nini Kohnberger, Markovitch, Pissargewsky, Seidler, Watewska, Xenopol. — Trésorière : Mme R. Herzenstein, 10, rue d'Erlanger.

ASSOCIATIONS RÉGIONALES FRANÇAISES

Outre les branches du Conseil national et les groupes de l'U. F. S. F. il existe en province quelques sociétés locales, la Fédération féministe universitaire, fondée en 1909, formée de groupes féministes universitaires, et ouverte à tous les membres de l'enseignement public ; Présidente d'honneur : Mlle Guérin ; Secrétaire générale : Mme Jeanne Méo, 80, rue Chaptal, à Levallois-Perret ; Secrétaire adjointe : Mlle Marthe Bigot, 14, rue Bottembourg, Paris ; Trésorière, Mme Pichorel, directrice d'Ecole à Sceaux.

Organe corporatif mensuel : *L'Action féministe*.

Parmi les Associations régionales : Fédération du Sud-Est. Secrétaire générale : Mlle Vernet Pellat Finet, Pont-Evêque (Isère).

Fédération du Sud-Ouest (en formation).

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Vingt-cinq pays des cinq parties du monde possèdent actuellement un Conseil national et une Union pour le suffrage affiliés au Conseil International et à l'Alliance Internationale.

La plupart d'entre eux comptent des Sociétés de propagande diverses, souvent très importantes. Il nous est impossible d'établir ici la liste de ces œuvres dont le total des membres se chiffre par millions. On peut se procurer des indications les concernant au Secrétariat des deux grandes Fédérations internationales mentionnées en tête de ce tableau.